

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |



AGRICULTURE.

HORTICULTURE.



E. N. LEMITEUX, Comp. Prop. Ottawa, Ont.

JUIN 1886

PISCICULTURE.

LITTÉRATURE.

L'AGRICULTEUR CANADIEN



Journal Mensuel Illustré.



ARBORICULTURE.

FRUITICULTURE.

ABONNEMENT :

\$1.00 - PAR ANNEE.

PUBLIE PAR

H. A. CHAPUT

MONTREAL, Que.



FLORICULTURE.

API CULTURE.



L'AGRICULTEUR CANADIEN.

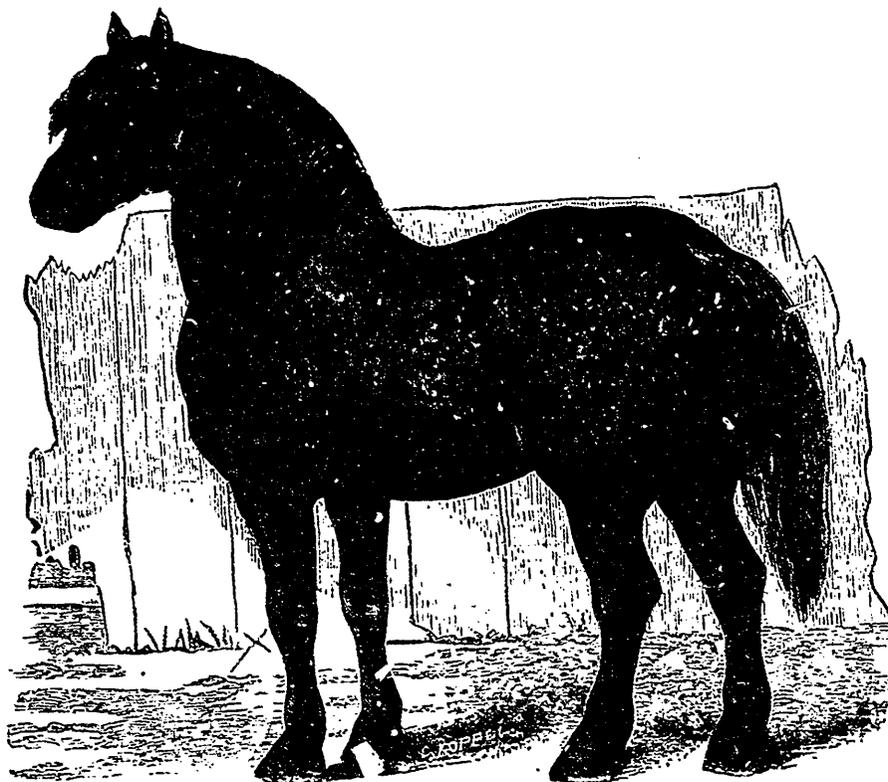
JOURNAL D'AGRICULTURE ET DE MEDECINE VETERINAIRE.

VOL. 1.

MONTREAL, JUIN 1886.

No. 1.

F. S. LEMIEUX, Comraunes, Ottawa, Ont.



ETALON PERCHERON.



H. A. CHAPUT

REDACTEUR-PROPRIETAIRE.

REDACTION ET ADMINISTRATION.

1623, Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

ABONNEMENT

1 An \$1.00
Six mois 0.50
Trois mois 0.25

CONDITIONS :

Invariablement payable d'avance

TARIF DES ANNONCES.

| | 1 mois | 2 mois | 3 mois | 4 mois | 5 mois | 12 mois |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| 1 pouce | \$1.50 | 2.75 | 4.10 | 7.00 | 12.00 | |
| 2 " | 3.00 | 5.00 | 6.50 | 13.50 | 22.00 | |
| 3 " | 4.50 | 7.50 | 10.50 | 19.00 | 32.00 | |
| 4 " | 5.50 | 10.00 | 14.00 | 24.00 | 44.00 | |
| 5 " | 7.00 | 12.50 | 18.00 | 32.00 | 56.00 | |
| 10 " | 12.00 | 22.00 | 32.00 | 56.00 | 100.00 | |
| 1 colonne | 15.00 | 27.50 | 40.00 | 70.00 | 120.00 | |
| 2 " | 27.50 | 50.00 | 70.00 | 120.00 | 200.00 | |
| 1 page | 50.00 | 80.00 | 120.00 | 200.00 | 350.00 | |

Annonce dans les Notes de la Rédaction, 25 centins par ligne chaque insertion.
Les annonces pour un, deux ou trois mois sont payables d'avance. Les annonces à l'année sont payables par trimestre d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année.

L'abonnement continuera tant que les arriérés ne seront pas payés s'il y en a.

Toute correspondance devra être accompagnée d'un nom responsable. Aucun écrit anonyme ne sera publié.

Les manuscrits publiés ou refusés, ne seront point retournés.

Toutes correspondances personnelles ou d'une nature intéressée, tous rapports d'institutions financières ou autres, seront insérés, à titre de réclames, au taux de 25 centins par ligne.

On devra dans tous les cas, donner à l'Administration avis de discontinuer toute annonce à l'expiration du temps fixé, sans quoi la publication en sera continuée au prix convenu, suivant le tarif ci-dessus.

Nous ne sommes en aucune manière responsable des idées et opinions émises par nos correspondants auxquels nous laissons toute liberté quand à la forme et au fond.

Toute lettre d'argent devra être enregistrée et adressée.

L'AGRICULTEUR CANADIEN,

MONTREAL, P.Q.

NOTES DE LA RÉDACTION.

Nous pouvons assurer que le prochain numéro de notre journal sera imprimé et prêt à être adressé à nos abonnés le ou vers le premier du mois prochain.

Envoyez-nous 25 centins par la maille et vous recevrez L'AGRICULTEUR CANADIEN pendant trois mois sans charge additionnelle.

Ne laissez pas perdre les os provenant de la table ou autrement. Pulvérisés c'est une nourriture indispensable aux oiseaux de la basse-cour.

Les marchands et les fabricants qui désirent annoncer leurs marchandises dans un journal qui est lu par toutes les classes de la société devraient annoncer dans L'AGRICULTEUR CANADIEN, qui est le journal lu par toutes les familles canadiennes sans exception.

Nous recevons des timbres de poste pour toute fraction d'une piastre en paiement de l'abonnement à L'AGRICULTEUR CANADIEN. Envoyez-nous si cela est possible ceux d'un centin.

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de R. J. Latimer, qui paraît sur une autre page, cette maison est des plus recommandable, ses prix sont bas et ses conditions très faciles.

Prix pour prix encourage ceux qui annoncent dans notre journal et mentionnent le fait que vous avez lu leur annonce dans "L'AGRICULTEUR CANADIEN."

Nous devons élever les Holsteins et les Ayrshires pour leur lait, les Shorthorn, les Aberdeen, les Hereford, et les Durhams pour la viande, les Jerseys pour la richesse du lait; mais surtout et pardessus tout les Canadiennes, parcequ'elles possèdent à elles seules sous un moindre volume toutes les qualités des races plus haut énumérées

Dr Valois, Dentiste, no. 118 rue St-Denis, (au-dessus de la pharmacie de M. Baridon, coin de la rue Ste-Catherine,) extrait les dents sans douleur pour 25c., et fait un dentier pour \$10, ouvrage GARANTI, et a toujours en mains la *Célèbre Poudre à dent Venner*. Cette poudre blanchit et arrête la carie des dent. C'est un puissant remède contre le scorbut.

Nous offrons nos remerciements à MM. F. Thibault, président, et T. Berthiaume, gérant de la *Compagnie d'Imprimerie et Lithographie Gebhardt-Berthiaume*, à qui nous avons confié l'impression de notre journal. Comme nos lecteurs peuvent s'en convaincre, rien, au point de vue typographique, ne laisse à désirer.

Nous recommandons cette maison à ceux qui ont besoin d'impressions d'aucune sorte.

NOTRE FEUILLETON.

Le manque d'espace nous force à remettre à notre prochain numéro la publication d'un magnifique feuilleton du plus haut intérêt. Nos lecteurs trouveront dans cette lecture un délassement pour les longues veillées.

AUX PROPRIETAIRES DE CHEVAUX.

La poudre "Engraisse" mêlée à la nourriture donne au cheval de la vigueur, cette poudre qui a des propriétés stomaciques et dépuratives est d'un goût agréable, guérit la constipation, la gourme, etc., etc. Les vétérinaires des Etats-Unis, la recommandent fortement. Dépôt principal chez

T. DUDEVOIR,
Marchand-Epicier,
174 rue Lagachetière, Montréal.

CERTIFICATS.

St Louis [Mile End], 14 Juil. 1883.
M. S. PARISEAU,
Village St-Jean-Baptiste.

MONSIEUR.—C'est avec plaisir que je puis vous rendre le témoignage que toutes les blanchisseuses de notre institution sont satisfaites de votre moulin à laver. Elles disent qu'il lave bien les gros morceaux comme les petits et en peu de temps.

M. CHARÈS,
Institution des Sourds-Muets.

Montréal, 14 Mai 1883.

Nous, les Sœurs de la Providence, avons essayé la machine à laver de M. S. Pariseau, et nous certifions que les résultats obtenus, pour nettoyer le linge, sont supérieurs à tous ceux des autres machines à laver essayées par nous.

REV. SŒURS DE LA PROVIDENCE.

Montréal, 1er Juin 1883.

Je soussigné, certifie que la laveuse que j'ai achetée de M. S. Pariseau lave aussi bien et laisse le linge aussi propre qu'aucune personne peut le faire à la main. Je déclare aussi que ce moulin à laver ne ruine pas plus le linge que le lavage à la main.

JOS. PALETTE.

Avenue du Parc, [Côte St-Louis.]
18 Août 1883.

Je certifie par le présent que j'ai acheté une machine à laver de M. S. Pariseau, du Village St-Jean-Baptiste, et qu'après en avoir fait l'essai, je la recommande à toute personne ou famille, pour sa simplicité et économie de temps, et qu'elle fonctionne d'une manière très satisfaisante.

WM MARY.

Toute personne qui nous fera parvenir le prix de quatre abonnements pour un an, à L'agriculteur Canadien aura droit à la réception gratis d'un abonnement à ce journal, ou si on le préfère, nous allouons une commission de 25 pour cent.

DECOUVERTE.

Chaque année, dans cette saison, on constate que les animaux en général, et plus particulièrement les chevaux, sont sujets à certains maux dus aux changements brusques de température.

Tous les cultivateurs ainsi que les personnes qui ont des chevaux n'ignorent pas ce fait et cherchent depuis longtemps le moyen de soustraire leurs animaux à ces inconvénients.

A la suite de recherches longues et sérieuses, M. T. Dudevoir, de Montréal, est parvenu à découvrir un produit de premier ordre, la *Poudre engraisse et nourrissante*. Cette poudre qui est stomacique, dépurative et vermifuge, donne au cheval une vigueur et une attitude qui plait à son maître dès son premier essai. Cette poudre engraisse fortifie ses nerfs et durcit ses chairs. Sa propriété dépurative prévient les maladies qui se rattachent à l'engorgement des intestins, telles que manque d'appétit, migraine, constipation, amas de bile, congestion du foie, des poumons, du cerveau et la gourme, et toutes les affections scrofuleuses.

Les vétérinaires des Etats-Unis et du Canada qui ont fait l'essai de ce remède merveilleux en sont tellement satisfaits qu'ils n'en n'emploient plus d'autres.

Il y a trois mois, M. Dudevoir a expédié au directeur d'un des principaux ranches des Etats-Unis 150 livres de cette poudre et il vient de recevoir une lettre de félicitations des plus flatteuses.

On peut voir par les certificats que M. Dudevoir publie dans une autre colonne ce que qu'il avance est prouvé par les faits.

N'oubliez pas le nom de la *Poudre engraisse et nourrissante*. Gare aux contrefaçons. Cette marque est enregistrée.

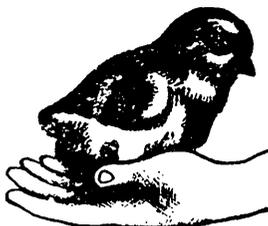
EXPORTATION DU BÉTAIL.

Si nous devons en juger par les préparatifs de toutes sortes que l'on est à faire, l'exportation du bétail promet d'être plus considérable cette saison, que par le passé.

Dernièrement, nos grands exportateurs ont reçu de leurs correspondants privés des avis leur disant que le marché était plus ferme, avec une tendance si non à la hausse, du moins à se maintenir encore pour quelque temps à des prix rémunérateurs.

Tout en étant plus éloigné que certains pays du continent, le Canada est cependant assez rapproché des pays consommateurs, principalement l'Angleterre, pour pouvoir tirer profit de cette hausse subite qui promet beaucoup.

Nous voyons que plusieurs steamers, entr'autres les SS. Dominion, Lake Champlain et plusieurs autres des lignes "Allan," "Beaver" et autres, ont été retenus pour l'exportation, c'est-à-dire que, en dehors de l'espace nécessaire pour les passagers, les malles, tout l'espace disponible est retenu pour le transport du bétail, soit en Angleterre ou ailleurs.



LE POULAILLER

PLYMOUTH ROCKS.

Entre toutes les races de volaille celles appelées *Plymouth Rocks*, devraient être les préférés pour la raison qu'elles sont aussi recherchées sur les marchés, qu'elle sont aimées des cultivateurs.

Nous leur donnons aujourd'hui la première place dans notre poulailler, et sommes certain que les éleveurs de volaille font comme nous.

En Canada comme aux Etats-Unis, elles tiennent la même place que les *Dockings* en Angleterre, c'est-à-dire qu'elles sont les premières entre toutes.

Le cultivateur qui désire des volailles pour l'usage général de la ferme ne doit pas choisir les plus grosses; celles de moyenne grosseur sont encore d'une grosseur plus qu'ordinaire et leur seraient plus profitable.

Les qualités prédominantes de cette poule, sont, qu'elle sont plus vite prêtes à pondre et à couver que la plupart des autres races de même grosseur; sont moins sujettes à la maladie que les races plus petites et plus actives, plus aisées à élever que les races asiatiques, moins enclin à courir les champs et détériorer les jardins, que les plus petites. Elles sont reconnues pour pondre à bonne heure, et avec de bons soins on peut être certain d'avoir des œufs sur la fin de décembre, pour le besoin de la maison et pour le marché. De fait, on dirait qu'elles comprennent quand les œufs sont le plus chor, et pondent à temps. Elles sont de disposition tranquille, et rien ne les effraie. Si elles entrent dans la maison, rien autre chose que le balai ne peut les faire sortir.

Certaines personnes désirent élever un oiseau pour s'en faire un favori; à celles-là, nous conseillons d'élever un couple de *Plymouth Rocks*.

DES POULES ET DES SOINS A LEUR DONNER.

Si on a le soin de choisir des poulets de bonne race et de les entretenir convenablement, après quelques mois nous aurons des poules qui seront une source de profit et de bien être.

Il est facile d'augmenter la taille et l'abondance des œufs en les nourrissant convenablement. Pour cela il faut leur donner une nourriture variée parce qu'elles se lassent fort vite d'un aliment, fut-il le meilleur. Et de plus puisque l'œuf contient presque tous les éléments constitu-

tifs du corps humain, il faut de nécessité une nourriture variée pour le construire.

Généralement les poules cessent de pondre lorsqu'elles ne sont pas convenablement nourries, qu'elles sont en mauvaises santé ou encore que la température trop basse vient s'ajouter à l'une ou à l'autre des causes précédentes. Il leur faut de toute nécessité un logement chaud en hiver et de la liberté en été. Si la vermine infecte les juchoirs et le poulailler, il faut la faire disparaître immédiatement, parce qu'elle est pernicieuse aux poules, de même que pour tous les oiseaux domesti-

picotté ces os on les pulvérise et on leur en donne de nouveau. Si l'on porte attention à la lutte que les poules se livrent pour manger cette poussière d'os, nous serons convaincus de la nécessité de cette nourriture.

Nous savons tous que pour retirer toutes les propriétés nutritives de la nourriture, il faut de toute nécessité que ces aliments soient broyés, mastiqués. De même, nous savons tous que la poule n'a pas de dents. Il faut donc pour qu'elles puissent digérer leur nourriture, qu'elles aient à leur portée des petites pierres et du gravier où autre

préférable, surtout quand les poules couvent.

Une poule qui glousse, désire couvrir, et si l'on n'a pas besoin de mère, il faut leur faire passer ce désir par tous les moyens à notre disposition. Nous ne pouvons ici donner de moyen infallible sans connaître les ressources à la disposition d'un chacun, cependant il faut les séparer, ôter de sous leur vue les nids, les pailles, et plus principalement le coq.

Un petit nombre de poules dans un poulailler donnent toujours beaucoup de revenu et sont beaucoup plus faciles à entretenir en bonne santé que lorsqu'elles sont en grand nombre. Ceux qui en possèdent beaucoup devraient les tenir dans plusieurs compartiments.

Il faut vendre ou tuer les poules lorsqu'elles sont âgées de trois ans, parceque passé cet âge, elles pondent de moins en moins; qu'elles perdent la santé et ne constituent plus un aussi bon manger quand elles sont plus vieilles, et que en fin de compte, elles sont une source de perte au lieu de donner des profits.

Nous sommes toujours certains de trouver de la vermine dans le poulailler mal entretenu.

Les écailles d'huîtres, contiennent du carbonate de chaux qui est essentiel aux poules qui pondent. Broyez les, et donnez leur en en quantité et vous ne lèverez jamais d'œufs sans écailles.

Quand les volailles sont laissées à elles-mêmes, elles ne pondent que très peu. Si au contraire on en prend bien soin, elles pondront beaucoup plus, et le surplus paiera amplement le trouble et les dépenses extra que l'on aura pu faire.

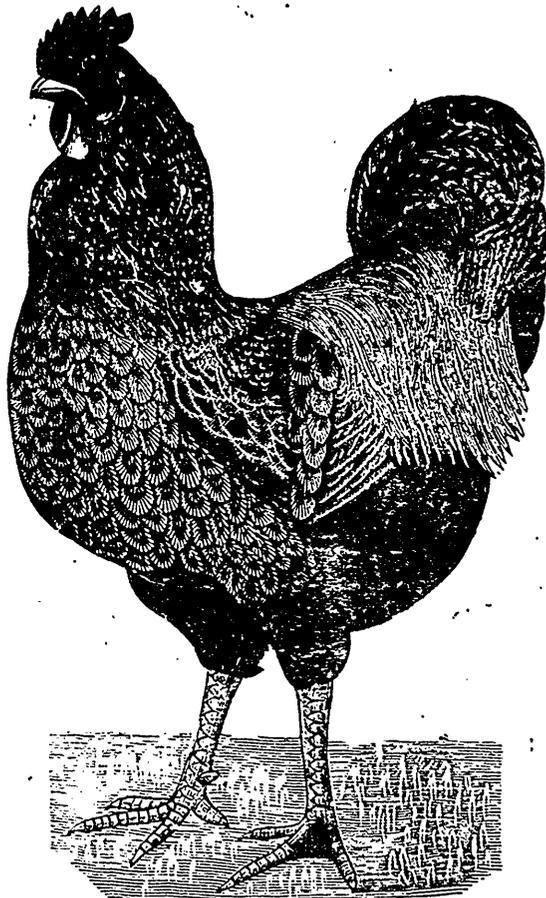
Quand les volailles de race asiatique deviennent grasses et paresseuses, elles devraient être vendues immédiatement, parceque dans cet état elles ne peuvent reproduire, et la nourriture qu'elles consomment ne rapporte aucun profit.

L'on diffère beaucoup d'opinion sur la manière d'engraisser économiquement les volailles, mais l'expérience nous a démontré, à nous aussi bien qu'à tous les éleveurs, que la meilleure manière et la plus économique, et celle qui peut produire le plus de graisse et la plus forte pesanteur est de commencer à les engraisser du moment qu'ils peuvent se nourrir seuls au temps de la vente.

PÉRIODE D'INCUBATION.

L'oie, 30 jours; la dinde, 28 jours; le canard, 28 jours; le paon, 28 jours, le faisant, 24 jours; la poule, 21 jours, le pigeon, 18 jours, et le serin 13 jours.

Abonnez-vous à L'AGRICULTEUR CANADIEN.



ques. Les défections doivent être évitées de temps à autre; pour aucune raison on ne doit les laisser accumuler. Et c'est principalement dans ces mois-ci, que l'on doit prendre le plus de précaution.

Comme la coquille de leurs œufs est composée de carbonate et de phosphate de chaux, il faut leur en procurer; en répandre dans les cours en été, dans le poulailler l'hiver. Sans chercher bien longtemps l'on trouvera ce qu'il leur faut dans les vieux plâtres les écailles d'huîtres, mais plus particulièrement dans les os frais auxquels il reste attaché un peu de cartilage et de viande. Après que les poules ont

chose semblable, qu'elles aient et qui dans leur estomac jouent le rôle de dent. Il n'est pas toujours aisé de détruire la vermine, cependant en soupirant les poules de souffre ou de benzine, et de plus en appliquant une mince couche sur les perchois après les avoir bien lavés de même que le poulailler, on réussit généralement.

Afin de prévenir la vermine ou de la tenir éloignée après que l'on en est débarrassé, il faut renouveler la paille des nids de temps à autre. Un excellent moyen de tenir les nids propres, est de se servir de feuille de tabac que l'on recouvre de paille ou de foin. La paille est



LA LAITERIE

CONVENTION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION LAITIERE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

La convention annuelle de l'Association laitière de la province de Québec a eu lieu à Québec les 14 et 15 avril dernier, dans les bâties du Parlement.

Un grand nombre de personnes intéressées dans la fabrication du beurre et du fromage étaient présentes.

SEANCE DE L'AVANT-MIDI.

A l'ouverture de la séance, le président, l'hon. M. de LaBruère prend le fauteuil.

Sont présents. Les Rev. MM. Méthot, Béliveau, Lambert, Lemieux, Rochet, Tremblay et Gareau, MM. Lesage, député commissaire de l'agriculture et Bernard, directeur de l'agriculture, l'hon. Premier Ministre, MM. Laviolette, Champagne, Methot, Hearn et autres membres du Conseil Législatif.

Au nombre des membres de la Chambre, MM. Desaulniers, Spencer, Owens, Poupère, Sawyer, Fancher de St-Maurice, Leblanc, St-Hilaire, Charlebois, Gagnon, Bergevin, Cameron, Thornton, Lavallée, Prudhomme, Asselin, Dorais, Robillard, Duchesne, Cazavant, etc.; les hon. Lynch, J. C. Blanchet, Louis Beaubien, et autres.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Dans son discours d'ouverture, le président dit en résumé: Durant la dernière session, la société d'industrie laitière a tenu sa convention à Québec, et la députation s'est montrée si satisfaite des discussions, conférences, etc., que notre société a pensé qu'il lui serait agréable de voir tous nos amis qui prennent intérêt à nos débats, de nouveau réunis dans la capitale de notre province, pour y traiter les sujets importants qui se rattachent à l'industrie laitière.

Comme président de cette société, il me fait plaisir de constater que le nombre de ses membres augmente tous les ans, de même que notre sphère d'action s'étend et que la nécessité d'une telle association est de plus en plus reconnue.

La grande assemblée qui a été tenue à St-Hyacinthe, en janvier dernier, a eu un grand succès, tant au point de vue du nombre de personnes, qu'au point de vue des rapports et des discussions scientifiques et pratiques que l'on nous a fait entendre.

J'ai toutes les raisons de croire que tous ceux qui doivent adresser la parole pendant cette convention

ont nous donner des lectures si intéressantes et si pratiques, que la majorité des personnes présentes et n'étant pas encore membres de notre association, vont se faire un devoir de demander leur admission et payer la faible contribution d'un dollar par année, dans le but d'encourager une industrie si essentielle à la prospérité de l'agriculture.

Les rapports que nous publions chaque année contiennent un grand nombre d'informations, de statistiques, etc., et celui de cette année, je suis positif à le dire, ne sera sous aucun rapport inférieur à ceux des années précédentes.

Notre société a continuellement progressé depuis sa formation, elle a donné des informations et des conseils pratiques aux fabricants de beurre et de fromage et leur a donné sur l'agriculture des idées que bon nombre de cultivateurs n'auraient pu concevoir sans elle.

L'inspection des manufactures a contribué pour beaucoup à améliorer la fabrication, tant du beurre que du fromage; celle de l'année dernière principalement a été d'une plus grande efficacité parce qu'elle a été plus générale; et j'ai raison de croire qu'il en sera de même dans les années à venir.

Dans l'intérêt de notre province, les directeurs de cette association ont fait des efforts qui ont été couronnés de succès, pour convaincre et décider nos fabricants de beurre et de fromage à expédier des produits de leur fabrique à l'exposition coloniale de Londres, exposition dont l'ouverture doit avoir lieu prochainement. Nous les avons invités à exposer des produits qui seront inspectés par des personnes nommées par notre société pour faire un choix judicieux sous tous les rapports. Car remarquez bien, messieurs, du choix que nous allons faire dépendra peut-être l'avenir de notre industrie laitière, du moins sur le marché anglais.

Afin que nos fabricants ne soient exposés à des pertes d'aucune sorte, les directeurs ont décidé d'acheter les échantillons qu'ils désirent exposer, avec le droit de les vendre si l'inspecteur, choisi à cet effet, en décide ainsi. Nous avons décidé d'en envoyer deux fois par mois, afin de renouveler les envois précédents, parce que le beurre aussi bien que le fromage est sujet à diminuer en valeur et en qualité en vieillissant. Ces échantillons seront vendus sur les terrains d'expositions, pour rembourser la société de ses dépenses.

Je suis convaincu que la province de Québec sera représentée convenablement en Angleterre.

Comme je l'ai dit précédemment, les exposants n'ont rien à craindre, ils ne peuvent encourir aucune perte, ils auront contribué à faire cesser ce préjugé qui existe dans certains cercles, contre notre province qui, suivant ces personnes, est en arrière du progrès qui se fait autour de nous, quand nous avons fait des progrès immenses, principalement durant ces dernières années; ce qu'il nous est nécessaire de prouver.

Nous croyons qu'il est important de prouver au peuple Anglais que notre climat si froid qu'il soit ne peut ruiner cette industrie. Il est vrai que nos longs hivers ont leur désavantage, mais ils sont compensés par d'autres avantages dont nos provinces sœurs sont privées.

En cela, il nous est donné une preuve irréfutable par le prof. Arnold, des Etats-Unis, qui, en 1884, a dit devant le comité de la Chambre des Communes à Ottawa:

J'ai visité différentes parties de la province de Québec et presque toute la province d'Ontario, et j'ai été frappé de la condition dans laquelle j'ai trouvé l'industrie laitière. Votre climat, il est vrai, est très sévère, mais il est des circonstances qui remédient en partie à cela, vos étés sont plus courts que ceux des parties des pays situés plus au sud, vos hivers sont plus longs, le coût d'entretien du bétail est plus grand, mais vous possédez un avantage dans les pâturages. Si nous visitons le sud des Etats-Unis, nous voyons que les pâturages sont brûlés par le soleil durant la plus grande partie de l'été. Pendant cette période de temps, les vaches perdent autant en qualité qu'en quantité et ne peuvent nous donner la quantité de lait que l'on peut raisonnablement attendre. Ces climats chauds sont une source de trouble et de pertes, qui agissent au détriment de l'industrie laitière. En Canada, vos étés sont courts, vos saisons sont plus humides; vous avez beaucoup de pluie qui est dommageable à l'industrie laitière, mais pas encore autant que nos grandes chaleurs.

Quand à ce qui rapporte aux vaches à lait du pays, ce qui suit est la réponse à la question, à savoir quelle race il considère la plus profitable au point de vue de l'industrie laitière:

La quantité extraordinaire de viande que peuvent produire les Shorthorns, par exemple, est artificielle; c'est-à-dire, que ces qualités peuvent diminuer si les circonstances qui les ont produites ne sont pas conservées. Cessez l'alimentation, les soins qui ont développé, forcée la production et cette race revient à sa forme et à son poids normal. Cette tendance des Shorthorns à revenir à la forme et au poids primitif, se rencontre chez toutes les autres races améliorées. Il en est de même de la Jersey qui est reconnue pour donner le lait contenant le plus de crème: si l'on cesse de lui donner une alimentation abondante, des soins exceptionnels, elle perd immédiatement les qualités qui la distinguent des autres races.

Il n'en est pas de même de nos vaches canadiennes, car malgré le peu de soin que la plupart des cultivateurs canadiens leur donnent, elles sont d'excellentes vaches laitières, préférables à toutes autres races, non pas seulement au point de vue de la reproduction, mais aussi au point de vue de la laiterie. Elles seront préférables à toutes autres races, si l'on choisit celles qui sont bien développées et si on leur donne quelques soins. Elles possèdent sur les autres races cette qua-

lité de se contenter d'une pauvre nourriture et encore malgré cela de donner des profits.

RÉSOLUTIONS.

Les motions suivantes sont proposées et adoptées par la convention: 1o. Cette société recommande instamment que les officiers inspecteurs du gouvernement donnent toutes les informations en leur pouvoir, aux cultivateurs de cette province, qui s'intéressent à l'industrie laitière; ces informations seront données sous formes de conférences, etc.

2o. Que le gouvernement soit requis d'appointer, de nommer les conférenciers qui devront visiter les paroisses pour instruire les cultivateurs sur la meilleure manière de fabriquer le beurre et le fromage; que des circulaires demandant aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles d'agriculture soient distribués.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La convention s'assemble à 2 heures après-midi, sous la présidence de M. Bernard.

Il est proposé par M. Chapais, secondé par M. Gareau:

Que la société laitière de la province de Québec, prenne les mesures nécessaires pour avoir un livre spécial dans lequel sera entré les noms des personnes qui auront obtenu des certificats et diplômes de capacité comme fabricant de beurre et de fromage.—Adopté.

Proposé par M. Beaubien, secondé par M. Chapais:

Que cette société envoie à l'exposition de Londres, des échantillons de fromage fait avec du lait écrémé et fabriqué dans cette province; et que tous les autres échantillons soient marqués de manière à indiquer la proportion de crème qu'ils contiennent.—Adopté.

SEANCE DU SOIR.

La convention s'assemble de nouveau sous la présidence de l'hon. Boucher de LaBruère.

L'INDUSTRIE LAITIERE DU MONDE

est le sujet d'une lecture faite par M. W. H. Lynch, de Danville.

Cette lecture est illustrée par des diagrammes et des chiffres démontrant la valeur du beurre et du fromage fabriqué dans les pays les plus importants. Une statistique des importations et des exportations entre certains pays.

L'industrie laitière est une industrie moderne comme il est démontré par les statistiques, par le fait seul que depuis 1869 à 1883, l'augmentation a été de 73 cent.

LA QUALITÉ DU FROMAGE

n'est pas aussi excellente que l'on pense ordinairement parce qu'il est fabriqué plus en vue de l'exportation que pour consommation immédiate.

Le Rév. Curé Guérin, de St-Justin, parle de l'intérêt que les membres du clergé de la province de Québec prennent au développement de l'agriculture. Comme exemple, il parle de l'œuvre colossal entreprise par le

curé Labelle, et menée à bonne fin. Le Rev. M. Gérin fait un discours bien goûté, et termine en disant qu'il espère que tous les curés feront tout en leur possible par faire comprendre à leur paroissiens, l'importance qu'il y a pour eux, d'étudier les questions qui se rapportent à l'agriculture, principalement celles se rapportant plus particulièrement à l'industrie laitière.

M. Bernard, attire l'attention de l'assemblée, sur les erreurs que commettent journellement les cultivateurs par le mode qu'ils ont adopté pour engraisser le sol. Un système qui, dit-il, est cause que la meilleure partie en engrais est perdue.

M. De la Broquerie Taché, secrétaire de la société donne une lecture sur le commerce universel de l'industrie laitière.

Le Rev. Curé Guérin, propose que la prochaine convention de l'association soit tenue en la ville de Trois-Rivières, en janvier prochain.— Adopté.

M. Ruddick, parle contre la manière de fabriquer le fromage.

M. J. N. Arclambault, et M. J. Painchaud, inspecteurs de la société, soumettent leurs rapports à l'assemblée.

La convention s'ajourne.

CONVENTION DES MEMBRES DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE À HUNTINGDON.

Le comté d'Huntingdon, l'un des plus riches de notre province, a eu une convention laitière durant le mois de mars dernier. Un grand nombre de cultivateurs, plus spécialement ceux qui s'occupent de l'industrie laitière, s'étaient réunis en convention et y ont traité des questions de la plus haute importance.

Parmi les personnes présentes, étaient M. le prof. Brown, du collège de Guelph, Ontario, qui a fait une conférence sur "Les races laitières," au cours de laquelle il a donné, (à son point de vue) un aperçu de la valeur laitière des races des plus communes en Canada, comme suit:

| | | |
|-----------------------|-------------|-----------|
| Holstein, | par saison, | 7000 lbs. |
| Ayrshire, | " | 6000 " |
| Croisé d'Ontario, | " | 5000 " |
| Croisé Durham, | " | 4500 " |
| Guernesey, | " | 4000 " |
| Croisé de Québec, | " | 3600 " |
| Jersey, | " | 3500 " |
| Durham, | " | 3000 " |
| Devon, | " | 2800 " |
| Galloway, | " | 2500 " |
| Aberdeen sans cornes, | " | 2300 " |
| Hereford, | " | 2000 " |

Valeur des mêmes races au point de vue du lait, du beurre et du fromage, tout ensemble, comme suit:

| | |
|-------------------|-----------|
| Ayrshire, | } égales. |
| Jersey, | |
| Croisé Durham, | |
| Durham, | |
| Holstein, | |
| Croisé de Québec, | } égales. |
| Devon, | |
| Croisé d'Ontario, | |
| Guernesey, | |
| Aberdeen, | |
| Hereford, | |

Il dit que ces données sont basées sur des notes recueillies tant en Canada qu'en Europe et aux Etats-Unis, et il les croit aussi véridiques que possible.

M. Cheesman, un confrère en journalisme, a lu un essai sur "La fertilité des sols cultivés au point de vue de l'industrie laitière," et a démontré ce qu'à de ruineux le système de culture de grains sur grains sans rotation régulière et sans engrais.

Cette convention a été un succès complet et nous félicitons les cultivateurs de ce comté du progrès qu'ils font dans cette grande industrie qui, aujourd'hui, fait la prospérité des cultivateurs qui s'y adonnent.

ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE RACE AYSRSHIRE.

Une assemblée des éleveurs de vaches de race Ayrshire a eu lieu à Montréal. Le président, M. Wm. Rodden, dans son rapport annuel dit qu'il y a plus de 50,000 vaches de race Ayrshire dans le Canada; vaches qui, dit-il, donnent de 700 à 1000 gallons de lait par année.

La société possède un certain nombre de ces animaux dont le rendement est des plus satisfaisants, animaux d'un poids variant de 1,500 à 2,200 livres.

Les informations reçues de toutes les parties du pays, et principalement du Nouveau-Brunswick, sont des plus satisfaisantes, et démontrent que cette race de vache devient la favorite parmi nos cultivateurs.

Après un vote de remerciement aux officiers sortant de charge, de nouvelles élections ont eu lieu, et les mêmes officiers ont été réélus.

EXPOSITION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ D'HOCHELAGA.

EXPOSITION DE CHEVAUX ET BÊTES À CORNES.

L'exposition annuelle de cette société a eu lieu à Montréal, le 15 avril, et a été la plus considérable que nous ayons vue depuis longtemps. Les animaux exhibés étaient nombreux et supérieurs.

L'objet principal de cette société est de donner aux cultivateurs, principalement aux éleveurs, l'opportunité de choisir des reproducteurs, soit de race chevaline ou bovine, et conséquemment il n'y a pas de prix de donnés.

Nous avons vu là de beaux étalons de la race Clyde, de même que des purs sang anglais et des chevaux de course qui, nous pouvons le dire sans crainte, n'étaient inférieurs à aucuns, soit en Canada ou à l'Étranger.

Nous avons vu parmi les exposants M. M. Nesbitt, de la Côte Visitation, qui montraient deux Clydes, *Up to Time* et *Conquering Hero*, qui ont été admirés. M. James Henderson, aussi de la Côte Visitation, avait deux beaux étalons, *Earl Grey* et *Leslie Chief*, qui n'étaient nul-

lement inférieurs aux premiers. La Société d'Agriculture du Comté d'Hochelega montrait son *Clyde Standard* et Geo. Kidd, de la Côte Visitation, son *Argyle*. Damase Benoit, d'Hochelega, avait un beau cheval brun, *Young Wellington*, qui pourrait rivaliser avec aucun de ceux exhibés sur le terrain. Olivier Paquet de St-Vincent de Paul, aussi un beau cheval brun; Jos. Décarie, de la Côte-des-Neiges, un beau cheval de travail; Dawes & Cie., de Lachine, un beau *Clyde*; Geo. Smith, encore de Lachine, un bel étalon de 5 ans, Marquis de Lorne, qui promet beaucoup; Geo. Irwin, de la Pointe-aux-Trembles, un beau poulain de 3 ans; Chas. Gauthier, de Montréal, un beau cheval, bien fait et actif, nommé *Scotch Champion*; J. H. Love, un poulain importé, qui quoique n'ayant que 2 ans montre qu'il ne peut mentir à sa race.

Au nombre des chevaux de sang et des trotteurs, *Day Star* et *Tenor* appartenant au Dr. Craik, de Montréal, qui doit être fier de posséder de si belles bêtes; H. & H. Magee, de Lachine, leur *Tonny Owen*; Louis Beauchamps, de Montréal, un jeune poulain nommé *Helmbold Jr.*, beaucoup admiré; Osborn Morton, son trotteur *Quito*; Ed. Smith, de Montréal, *Aerivilite*; J. P. Dawes, de Lachine, un beau café nommé *Mocassin*; Owen McDonald, de Montréal, un poulain d'un an du nom de *Connaught Ranger*, de *Day Star*, et qui promet de tenir du père; T. H. Love, un pure sang nommé *Raven*, et un des plus beaux spécimens de sa race; Zoticque Boudrias, un étalon du nom de St-Laurent; Maxime Lanouette, de St-Laurent, un Bayard trotteur, nommé *Billy*; Nazaire Laurier, de Montréal, un poulain trotteur; Wm Gauthier, de Ste-Anne des Plaines, un cheval brun d'un bon port et très actif; Jos. Quevillon, son jeune *Ben Morrell*, un très beau cheval; E. Gareau, un étalon de 3 ans, trotteur et portant le nom de *George*, par *Royal George*; Paul Guay, de la Lougue-Pointe, un poulain; T. Filiatrault, de St-Janvier, un croisé; J. B. Paquet, d'Hochelega, aussi un beau cheval; Louis Champeau, de Montréal, un trotteur superbe.

Le nombre des taureaux était très limité et trois seulement méritent mention. Thomas Irving, son *Lord Landsdowne*, de 2 ans et Wm Rodden, son *Prince of Plantagenet* de la race Ayrshire et âgé de 2 ans, et de plus, un autre Ayrshire âgé d'un an nommé *Prince Ontario*.

LES CERCLES AGRICOLES.

Le 14 avril dernier, a eu lieu, dans les bâtieses du Parlement, à Québec, une réunion des représentants de plusieurs cercles agricoles.

M. Bernard, au cours d'un discours fait devant ces délégués, a attiré leur attention sur les avantages des cercles agricoles.

Les règlements suivants ont été proposés par M. l'abbé Caron, curé de St-Sébastien, secondé par M. l'abbé Guérin, curé de St-Justin, et adoptés à l'unanimité.

Résolu.— Ces cercles seront connus sous le nom et titre de "Cercles St-Isidore le Laboureur."

1. Les cercles agricoles créés et à créer dans la province de Québec, seront connus sous le nom de cercles "St-Isidore le Laboureur."

2. Chaque cercle est sous la direction immédiate du curé de la paroisse.

3. Les cercles sont sous la protection spéciale du Sacré-Cœur de Jésus. Ils auront autant que possible oriflamme et insignes. Ils célébreront annuellement leur fête patronale le jour de la fête du Sacré-Cœur de Québec.

4. Le but des cercles est de faire aimer l'agriculture et de la rendre plus prospère; de bien remplir ses devoirs d'état; de combattre énergiquement le luxe et l'ivrognerie, en pratiquant les vertus opposées; encourager la colonisation et enrayer le plus possible l'émigration; éviter les procès et les injustices; s'entendre afin d'arriver au bien commun.

5. Chacun des cercles adoptera les règlements qui lui conviendront le mieux en ce qui regarde l'admission des membres, les réunions, etc. Mais il ne devra pas s'écouler plus d'un mois entre chaque réunion. Un résumé des délibérations devra être mis par écrit.

6. Il y aura chaque année un congrès des délégués des cercles, afin de rendre ceux-ci plus prospères et d'aider à l'agriculture. Ce congrès élira un président et un comité général, comité chargé d'étudier tout projet qui serait de nature à rendre l'agriculture plus prospère.

L'hon M. Ross, premier ministre de la province, prononça ensuite un discours. Il dit en substance que l'industrie laitière mérite d'être encouragée, vu les résultats splendides qu'elle donne. Tout de même il ne faut pas négliger les autres branches des travaux agricoles dont les produits constituent une des principales ressources de la province. L'hon. M. Ross attire l'attention des délégués sur les mérites de la vache canadienne qui, dit-il n'a besoin que de soins intelligents pour devenir la meilleure laitière du monde. Il conseille aussi l'importation d'étalons percherons et normands, ainsi que des bêtes de bonnes races afin d'améliorer les moutons et les porcs de la province. M. Ross dit que lors de son dernier voyage en France, il a eu occasion d'étudier sur les lieux les qualités des races chevalines percheronnes et normandes. Il dit que les percherons, tels que l'on en voit au Canada, sont bien inférieurs à ceux de France.

Le gouvernement, dit l'hon. premier ministre, est prêt, s'il a l'approbation de la législature, à encourager l'importation de bêtes de nature à améliorer les bestiaux canadiens, de même qu'il est disposé à faire tout en son pouvoir pour donner tout l'encouragement possible aux agriculteurs.

L'élevage du bétail est la manière la plus économique d'engraisser les terres appauvries.

MEDECINE VETERINAIRE

COLIQUES.

IMPORTANCE.

En médecine vétérinaire, les coliques sont classées parmi les maladies les plus importantes, leur fréquence seule est suffisante pour nous prouver leur importance, principalement chez l'espèce chevaline, par la rapidité de la marche et plus par la gravité des complications qui très souvent les rendent mortelles.

FREQUENCE.

Dire que cette maladie est l'une des plus fréquentes n'est certainement pas trop avancer. Nos cultivateurs savent eux-mêmes pour avoir eu à la combattre trop souvent, pour leur connaissance, que c'est une de ces maladies que l'on est loin de désirer.

La preuve de la fréquence de cette maladie a été faite par des statistiques qui démontrent que de toutes les maladies internes elle est la plus fréquente. Les compilateurs admettent qu'elle compte pour la moitié de toutes les maladies internes et au moins 10 pour cent de toutes les maladies réunies.

VARIÉTÉS.

Elles sont nombreuses et pour les reconnaître il faut chercher les causes qui les occasionnent. Pour arriver à cela on a reconnu des divisions et des sous-divisions, croyant par là arriver plus facilement à établir un bon diagnostic différentiel, et faire varier le traitement suivant la variété et la gravité de la maladie.

En théorie il est assez facile de diagnostiquer et de classer dans telle ou telle division certains cas; mais dans la pratique, quand le cultivateur, souvent même le praticien, se trouve obligé d'agir immédiatement, il est souvent difficile de porter un diagnostic certain, sur le siège et les causes qui ont donné naissance aux coliques; et plus particulièrement difficile au début, de reconnaître si les coliques sont dues à une irritation passagère, à une lésion matérielle, à une inflammation, ou à des corps étrangers, poison, ou autre chose semblable, eau froide bue en trop grande quantité, changement de nourriture, etc. Les phénomènes symptomatiques seuls ne permettant pas de conclure avec certitude sur la gravité et sur les causes.

En général on ne peut faire un diagnostic certain qu'après un temps plus ou moins long, c'est-à-dire après que la maladie s'est franchement déclarée. Souvent on ne peut se déclarer avec certitude qu'après en avoir suivi la marche et la terminaison, ou d'après l'effet de traitement, quand la médecine n'existe plus. Il y a aussi certainement des cas où la maladie se déclare si franchement, ou les symptômes sont si marqués qu'il est impossible de se tromper.

CAUSES.

Les causes qui les produisent sont très nombreuses et très variées, et nous ne pouvons nous étendre sur la provenance de la maladie, ce qui nous entraînerait trop loin. De plus ce n'est pas le principal à savoir, donc nous nous bornerons à ne nommer que quelques unes seulement, de celles qui sont les plus fréquentes.

La première et la plus fréquente des causes qui produisent la maladie est l'eau froide donnée en trop grande quantité quand le cheval a chaud. En deuxième lieu vient le changement de nourriture. Le cheval habitué à une nourriture sèche et dure ne doit pas être changé brusquement d'aliment, de même qu'il ne devrait pas boire beaucoup d'eau froide pendant ou au retour d'une course. Nous trouvons que les cas les plus sévères proviennent de l'eau froide prise en quantité lorsque le cheval a chaud. La nourriture grossière ou malsaine est encore une cause fréquente de coliques. Un cheval constipé est de même sujet à la colique.

COLIQUE SPASMODIQUE.

La colique spasmodique produit des convulsions et, dans bien des cas, principalement dans les cas sévères elle dégénère en inflammation des intestins et cause bientôt la mort si le cheval n'est pas guéri ou au moins soulagé immédiatement.

Symptômes.—La colique peut se déclarer subitement, comme aussi elle peut retarder à se bien caractériser, au repos, pendant l'action de manger, quelque fois mais assez rarement pendant le travail.

Les symptômes qui apparaissent sont des signes d'inquiétude, de malaise, puis une douleur subite et des signes non équivoques d'une maladie sérieuse; le cheval s'agite, se regarde le côté droit comme pour indiquer le siège du mal, se donne des coups sous le ventre avec les pieds de derrière; il agite vivement la queue, frappe du pied le sol et repousse sa litière; change continuellement de place; il est couvert de sueurs froides, il se laisse tomber pesamment par terre, puis se relève subitement en faisant entendre un grognement prolongé; se roule avec les pieds rapprochés sous le ventre, reste plus ou moins longtemps sur le dos, se relève comme mû par un ressort, souvent léchit à demi les genoux, porte sous lui à demi pliés les membres postérieurs et reste quelque temps dans cette position; bat des flancs, par moments, il semble vouloir faire de l'eau, ce dont il est empêché par la contraction spasmodique de l'urètre. Ce dernier symptôme ne doit pas alarmer, car il est d'aucune importance et ne demande aucun traitement, car dès que la colique sera passée le cheval fera de l'eau librement.

A un certains temps tous ces symptômes disparaissent et l'on serait porté à croire que le malade prend du mieux, mais il n'en est rien, car après quelques minutes les symptômes et les douleurs reviennent suivies d'une attaque encore plus forte. De ce moment le cheval n'a plus de répit, il est agité et

trouillé, à les oreilles et les jambes froides, se roule, se mordille les flancs, frappe l'air de ses pieds de derrière comme dans l'inflammation d'intestins; puis tout à coup cesse complètement de s'agiter se roidit et meurt.

Nous mettons ici en rapport les symptômes de la colique et de l'inflammation des intestins, qui n'est seulement qu'une complication de la colique, afin que nos lecteurs ne puissent se tromper sur ces deux maladies qui se ressemblent beaucoup.

SYMPTOMES DE LA COLIQUE :

Attaque subite.

Intervalles de repos.

Pouls peu altéré durant la première période de la maladie.

Soulagement éprouvé par la friction de l'abdomen.

Température normale des oreilles et des jambes pendant la première période, froides pendant la deuxième et troisième.

Soulagement produit par le mouvement.

Forces à peiner diminuées.

Abdomen très sensible au toucher.

SYMPTOMES DE L'INFLAMMATION.

Les symptômes se produisent par degrés.

Pouls constantes.

Pouls faible et vite, souvent presque imperceptible.

Abdomen très sensible au toucher.

Oreilles et jambes froides.

Oreilles augmentées par le mouvement.

Diminution rapide des forces.

De ce qui précède nous croyons que nos lecteurs pourront aisément reconnaître les deux maladies.

Traitement.—Soulagez la douleur en donnant une once d'éther sulfurique, deux onces de teinture d'opium (laudanum), et une chopine d'huile de lin crue. S'il n'y a pas de mieux après une heure, répétez la dose. Faites marcher le cheval de temps à autre pour exciter les intestins à l'action.

20. Une chopine d'esprit d'ammoniaque aromatisé; une chopine d'éther sulfurique, quatre onces d'opium pilé, trois chopines d'esprit d'éther nitreux, quatre onces d'assafoetida. Mélangez le tout, secouez fréquemment pendant une quinzaine de jours, filtrez ou passez à travers de la flanelle et le remède est prêt. Dose: 1 chopine. On peut en donner une dose moindre ou plus forte suivant les cas.

30. Teinture d'opium 1 once, teinture de gingembre 1 once, teinture de gentiane 1 once, teinture d'aconite 20 gouttes, eau 3 roquilles. Mélangez et donnez en une seule dose. Répétez après une heure s'il n'y a pas de mieux sensible.

40. Un autre remède excellent et toujours à la portée de tous est une grande cuillerée de bicarbonate de soude dissoute dans une chopine de lait et donnée en une seule fois.

50. Laudanum 1 once; huile de térébentine 1/2 once. Mélangez et en une seule dose dans trois fois autant d'eau chaude.

60. Acide sulfurique 1 1/2 once;

laudanum 1 once; essence de menthe 2 onces; eau 16 onces. Mélangez avant d'administrer.

70. Gomme myrrhe 1 once; camphre en gomme 1 once; gomme de gaïac en poudre 1 once; poivre de cayenne moulu 1 once; huile de térébentine 1 once; huile d'origan 1/2 once; huile de ciguë 1/2 once; opium pulvérisé 1/2 once; alcool 2 pintes. Mélangez le tout et remuez pendant huit ou dix jours; filtrez ou passez à travers de la flanelle. Dose: de 1 à 3 grandes cuillerées, suivant la sévérité du cas, dans une chopine de lait.

Ce remède manque rarement de donner du soulagement aux chevaux pris de coliques; dans beaucoup de cas où on l'a employé il a donné un soulagement immédiat alors que différents autres remèdes étaient restés sans effets et impuissants.

80. Teinture d'opium 1 once; teinture de gentiane 1 once; teinture de gingembre 1 once; teinture d'aconite 25 gouttes; huile de térébentine 2 onces.

90. Ether sulfurique 1 once; teinture d'opium 1 once; teinture d'aconite 20 gouttes; huile de lin crue 1 chopine.

100. Ether nitreux 2 onces; térébentine 1 1/2 once; teinture assafoetida 1 1/2 once; teinture gentiane 1 1/2 once; teinture gingembre 1/2 once; huile de lin 1 pinte.

110. Opium 1 once; gingembre 1 once; amoniaque (esprit de corne cerf) 2 drachmes; gentiane 1 once; aconite 25 gouttes; eau 3 roquilles.

120. Térébentine 1 1/2 once; huile de lin crue 1 chopine; teinture de gingembre 1 once. Lavement toutes les deux heures.

130. Huile de lin crue 1 chopine; opium 2 onces; ether nitreux 2 onces. Répétez la dose après une heure s'il n'y a pas de mieux. De plus appliquez sur l'abdomen une forte mouche de moutarde.

140. Opium 2 onces; huile de lin crue 1 chopine; gingembre 1 once; aconite 20 gouttes. Lavement de savonnage chaud toutes les heures jusqu'à ce que vous aperceviez d'un mieux sensible.

COLIQUES VENTEUSES.

Symptômes.—Le cheval donne des signes de malaise, à la tête basse et quelques-uns des symptômes de la colique spasmodique, avant le gonflement du ventre, mais plus souvent après; car dès que le ventre commence à enfler, le cheval trépigne, quoique avec moins de violence que dans la colique spasmodique. Il a moins de roulement et de raudes que dans la précédente et est peu enclin à se mouvoir. Après trois ou quatre jours le ventre est devenu très gros et si la maladie n'est pas arrêtée l'animal est très tourmenté.

Traitement.—Ne saignez jamais pour la colique venteuse. Essayez d'abord les injections et si elles provoquent des émissions de gaz ou de vent, l'état du patient est probablement à la veille de s'améliorer; mais s'il ne recevait pas de soulagement des injections, donnez-lui des remèdes comme prescrit pour la co-

lique spasmodique; principalement le no. 12. Faites marcher le cheval tranquillement jusqu'à ce que les médicaments aient eu le temps d'opérer. Prévenez sa chute et le roulement, vu que cela pourrait causer la rupture du diaphragme.

La saignée ne doit jamais être faite dans un cas de colique ventreuse et nous croyons qu'elle est de peu d'utilité dans la colique spasmodique; quand à nous nous sommes absolument contre.

Les lavements seront très utiles dans certains cas, et pour qu'ils agissent avec plus d'efficacité l'on devra fouiller le rectum afin de le débarrasser des crottons qui nuisent à l'évacuation.

Les lavements se préparent et se donnent comme suit: Dans un seau au trois quart d'eau froide, vous faites un savonnage avec un savon qui n'est pas trop fort en lessivé, et avec une pompe ou une seringue de forte dimension, vous injectez dans le rectum ce savonnage. Une once d'huile de térébenthine ajoutée à ce savonnage est quelquefois très utile et donne de bons résultats.

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

RAPPORT POUR L'ANNÉE DERNIÈRE.

Statistiques sur l'émigration.—Le commerce des phosphates immigration.

D'après le rapport du Ministre de l'Agriculture, présenté à la Chambre, nous voyons que ce département a pris beaucoup d'importance durant l'année qui vient de s'écouler; la correspondance, les immigrants, les marques de commerce, etc., tout dans ce département a presque doublé.

Durant l'année, le professeur Wm. Saimans, a visité les collèges d'agriculture et fermes modèles des États-Unis, afin de se rendre compte de la manière dont ces collèges, fermes, etc., sont administrés, et a fait un rapport très volumineux sur ce sujet.

L'Hon. Ministre, croit que nous devons retirer les plus grands bénéfices possibles en établissant des collèges et fermes modèles dans le Nord-Ouest, le Manitoba et la Colombie Anglaise.

IMPORTATION ET EXPORTATION DU DÉTAIL.

L'importation des animaux, a subi un échec notable l'an dernier, comme les chiffres suivants le prouvent:

| | BÊTES A CORNES. | MOUTONS. | PORCS. |
|------|-----------------|----------|--------|
| 1882 | 1,215 | 1,124 | 22 |
| 1883 | 2,132 | 642 | 41 |
| 1884 | 1,607 | 473 | 26 |
| 1885 | 1,356 | 255 | 37 |

Les chiffres précédents sont pour des animaux de race pure, qui il nous fait plaisir de le dire, non pas peu contribué à améliorer nos troupeaux, comme le prouve les prix plus élevés que les grands exportateurs Canadiens peuvent commander à l'étranger.

L'exportation a été la plus consi-

dérable que nous ayons jamais; eu les chiffres sont comme suit:

| | CHEVAUX | BÊTES A CORNES | MOUTONS. |
|------|---------|----------------|----------|
| 1882 | 20,920 | 62,106 | 311,669 |
| 1883 | 13,019 | 66,396 | 308,474 |
| 1884 | 11,595 | 89,273 | 404,403 |
| 1885 | 12,310 | 144,441 | 335,207 |

Valeur des exportations comme suit:

| | CHEVAUX. | BÊTES A CORNES. | MOUTONS. |
|------|-----------|-----------------|-----------|
| 1882 | 2,663,291 | 2,250,330 | 1,228,957 |
| 1883 | 1,663,291 | 3,898,028 | 1,388,056 |
| 1884 | 1,617,829 | 5,681,082 | 1,544,005 |
| 1885 | 1,620,506 | 7,508,043 | 1,264,811 |

Comme on peut le voir par les chiffres qui précèdent, il y a eu une grande augmentation dans le nombre des bêtes à cornes, et notre bétail retient sa bonne renommée en ce qui concerne les maladies qui déciment les animaux des pays Etrangers, principalement les États-Unis.

A cette occasion, nous ferons remarquer aux éleveurs Canadiens, que pour conserver la suprématie sur nos voisins, ils doivent faire en sorte que les exportations ne comprennent que des d'animaux de choix, sous tous rapports, et qu'ils doivent se garder de laisser traverser un seul animal inférieur sous aucune considération.

Durant les années passées, on sait plaint que les prix obtenus n'étaient pas encourageants, et la chose est bien un peu vraie, cependant la faute en est aux exportateurs eux-mêmes, qui n'ont pas toujours choisis des animaux supérieurs.

Le gouvernement a reçu les nouvelles les plus satisfaisantes des grandes compagnies du Nord Ouest, principalement des districts d'Alborta, et de celles situées aux pieds des Montagnes Rocheuses.

Les rapports de ces districts donnent 46,936 pour les bêtes à cornes, et 9,694 pour les moutons.

PHOSPHATES DE CHAUX.

Les remarques que nous trouvons dans ce rapport, démontrent que ce commerce a réalisé toutes les espérances, seulement nous trouvons par les chiffres que l'augmentation n'a pas été bien considérable. Les chiffres sont comme suit: 1884, 20,461. 1885, 24,876 tonnes.

IMMIGRATION.

Le nombre des immigrants arrivés en ce pays, comme résidents, est:

| | |
|-----------|---------|
| 1885..... | 78,169 |
| 1884..... | 103,824 |
| 1883..... | 133,124 |

Nous n'avons pas à nous appuyer sur ces chiffres, puisque cette immigration n'est pas des plus désirables.

L'ÉMIGRATION.

Les statistiques de l'émigration pour le mois de mai nous donnent les chiffres suivants:

| | |
|----------------|-------|
| Anglais | 2,592 |
| Ecossais | 956 |
| Irlandais..... | 559 |

Pour le mois correspondant de l'an dernier:

| | |
|----------------|-------|
| Anglais | 2,548 |
| Ecossais..... | 493 |
| Irlandais..... | 596 |

DRAINAGE.

Pour "l'Agriculteur Canadien."

Les agronomes nomment assainissement ou égouttement des terres, toute opération ayant pour effet de les débarrasser de leur trop grande humidité, le drainage est un procédé d'égouttement et l'on peut dire que c'est le plus parfait.

Dans ce procédé, l'écoulement régulier de l'eau surabondante est obtenu au moyen de fossés couverts ou rigoles souterraines généralement nommés aujourd'hui drains du mot anglais qui signifie rigole.

De tout temps on a employé des rigoles souterraines pour l'égouttement des terres; ces rigoles creusées d'abord en fossés étroits et plus ou moins profonds, sont garnies au fond de pierres ou d'autres corps résistants capables de maintenir un vide pour donner issue aux eaux. On comble le dessus de la rigole avec de la terre ou du gazon, de façon à remettre la surface au niveau du sol environnant.

Les agriculteurs de l'Ecosse et de l'Angleterre, plus fréquemment appelés par la nature de leur climat à pratiquer l'égouttement des terres, ont apporté à cette opération des perfectionnements de la plus grande importance, qui expliquent et l'emploi du mot anglais pour désigner la principale des méthodes d'égouttement, et l'éveil de l'attention publique aussi bien en Europe qu'en Amérique depuis une dizaine d'années, sur tout ce qui concerne le drainage.

Pourtant malgré beaucoup d'assertions qui tendraient à présenter le drainage comme une invention récente, il faut bien reconnaître que le principe de ce procédé agricole est fort anciennement indiqué dans les auteurs. M. P. Joigneux dans le Livre de la Ferme a réuni sur ce sujet quelques témoignages curieux. C'est d'abord un passage de l'agronome romain Columelle (vers l'an 60 après J. C.), où cet auteur décrit, parmi les procédés de dessèchement des champs humides, l'établissement de fossés cachés qui sont de véritables drains empierrés. Le même procédé est indiqué par Palladius, autre agronome romain du 5e siècle de notre ère. C'est l'Ecoissais John Elkington qui, en 1764, étudia le drainage de façon à en établir les règles et à le populariser par le succès. En 1810, on commença, en Angleterre, à placer de vieilles tuiles, au lieu de pierres, au fond des tranchées. Vers 1822, James Smith de Deanston (Ecosse) enseigna la disposition des drains parallèles dirigés selon la pente principale du terrain. Bientôt après furent mises en usage les tuiles à semelle fabriquées spécialement pour le drainage, et l'on ne tarda pas à leur substituer les tuyaux dont l'emploi est plus économique. Les heureux résultats de ces perfectionnements apportés dans le drainage furent annoncés chez les peuples voisins, qui se mirent à l'œuvre pour imiter les agriculteurs britanniques et je suis heureux de pouvoir dire que l'Amérique du Nord s'est

depuis quelques années, seulement il est vrai, vivement intéressée à ce mouvement si important pour l'avancement de l'agriculture. Voilà en peu de mots la définition et l'histoire du drainage.

Maintenant nous demanderons nous, pourquoi draine-t-on? Dans quel but pose-t-on des tuyaux dans l'intérieur de la terre? L'agriculteur le moins au fait de ces questions aura quand même une réponse toute prête tant la chose lui paraît simple au premier abord; pourtant il a encore besoin d'éclaircissements sur l'assainissement en général ainsi que sur la manière de conduire l'eau dans les tuyaux et de la faire passer par un système complet de canalisation, il faut lui bien faire comprendre les résultats du dessèchement. Voilà les points principaux sur lesquels il faut à tout prix attirer l'attention de l'agriculteur, de l'habitant de nos campagnes dans la Province de Québec, auquel je m'adresse plus spécialement.

J'admets en principe que tout agriculteur qui draine doit se rendre compte de la manière convenable de travailler, et savoir pourquoi le travail doit être ainsi fait et non autrement.

Les tuyaux placés dans la terre doivent sucer l'eau et l'écouler. Mais d'où provient l'eau? Par quelle côté rentre-t-elle dans les tuyaux? Comment cela s'opère-t-il? Voilà des questions qui embarrassent bien des agriculteurs et auxquelles j'essaierai de répondre en y donnant tous les détails convenables dans le cours de cette étude sur le drainage.

Le drainage convient surtout aux terres froides et fortes, au sol argileux et, en général aux terrains imperméables ou reposant sur un terrain imperméable; il est évidemment indiqué pour l'assainissement de tous ceux qui sont bourbeux ou marécageux ou en d'autres termes bas et humides. "Les terrains qui ont le plus besoin de drainer, est-il dit dans les Instructions pratiques sur le drainage, présentent plus ou moins complètement les caractères suivants: ils sont couverts de flaques d'eau plusieurs jours après la pluie; les trous qu'on y creuse après une longue sécheresse présentent des suintements d'eau; au printemps surtout, on y remarque des parties d'une teinte plus foncée que l'ensemble de la pièce; le matin on y observe souvent des vapeurs abondantes. La végétation y est languissante, peu hative, et les tiges jaunissent en partant du pied, longtemps avant la maturité." Voilà bien des signes auxquels on reconnaît l'humidité du sol.

L'humidité du sol dont il est question ici n'est pas pourtant cette humidité provenant de la pluie ou de la neige, il faut chercher une autre cause pour l'expliquer; car si l'humidité ne provenait que de la pluie ou de la neige, la plus mauvaise terre sablonneuse devrait être aussi humide que cette terre qu'on dit humide et froide; et cependant cela n'est pas.

J. EMILE VANIER.

(A continuer.)

L'AGRICULTEUR CANADIEN.

AVIS SPÉCIAL.

Les noms des souscripteurs sont enregistrés aussitôt reçus et une copie du journal est envoyée par le retour de la malle.

Les souscriptions peuvent être envoyées directement au bureau du journal ou par nos agents.

Nous discontinuons l'envoi du journal à l'expiration du temps payé.

Nous signons nos reçus nous-mêmes et nous ne sommes responsables que de ceux que nous avons signés, et pas d'autres.

AUX EDITEURS.

Nous échangeons avec tout éditeur ou propriétaire de journaux, revues etc., qu'on nous en ferons la demande, et nous accuserons réception de tous livres, revues, pamphlets, etc., sur réception de deux exemplaires, cela suivant leur mérite et l'espace que nous pourrions disposer.

LISEZ.

Nous avons besoin de personnes respectables et honnêtes, dans chaque ville, village etc., pour nous servir comme agents. Nous paierons une forte commission à ceux qui voudront solliciter des abonnements et des annonces pour notre journal *L'Agriculteur Canadien*. Voyez une autre page pour nos conditions et la commission que nous payons à nos agents.

ATTENTION.

Nos agents et nos abonnés voudront bien se rappeler que nous signons nos reçus nous-mêmes. Nous ne permettrons à personne de signer, aucun reçu. Nous savons qu'il y a des agents qui n'abuseraient pas de la permission, mais si nous leur permettons de signer nos reçus, les malhonnêtes nous tromperaient ainsi que le public. Nous agissons ainsi dans le but d'éloigner de nous ceux qui cherchent à abuser de la confiance du public et des honnêtes gens.

Nos agents, nous l'espérons, ne trouveront rien à redire parce que c'est tout à leur avantage, et que ça aura pour effet d'éloigner ceux qui pourraient leur faire une concurrence malhonnête. Nous voulons faire les affaires d'une manière droite et pour cela nous devons avoir une règle de conduite qui ne doit varier pour personne. Nous espérons que nos agents et nos abonnés comprendront la nécessité qu'il y a pour nous d'agir ainsi.

NOTES DE LA RÉDACTION.

Les vaches en pâturage auxquelles on donne un peu de grain, comme par exemple du son ou de l'orge en drèche, donnent une plus grande proportion de lait et font du beurre meilleur et plus ferme dans les grandes chaleurs.

D'après les dernières statistiques, la France possède plus de 2,000,000 de ruches à miel, ayant produit l'an dernier 20,000,000 de livres de miel, et 6,000,000 de livres de cire, évaluées à \$4,300,000.

Au nombre des maisons recommandables parmi nos annonceurs est celle de M. Surveyer, établie en 1866, qui n'a cessé pendant ce temps de faire honneur à ses affaires malgré la dureté des temps. Elle est renommée dans toute la Puissance comme possédant le meilleur commerce de Nouveautés de toute sorte en ferronneries de maison ainsi que les plus nouveaux poêles.

1588, Rue Notre-Dame, Montréal.
Voir l'annonce.

Nous ne nous obligeons pas d'insérer dans nos colonnes les annonces que l'on nous offrira ni même celles acceptées par nos agents. Nous ne voulons avoir dans notre journal que des annonces de maisons dont la réputation est bien établie pour que nos lecteurs puissent avoir confiance en elles. Nous nous réservons le droit de refuser celles dont nous doutons et cela sans réclamation de leur part.

Tous les maîtres de poste sont nos agents autorisés à recevoir des annonces et des abonnements pour notre journal. En considération de leur trouble nous leur paierons une commission de 10 pour cent sur les annonces et 25 pour cent sur les abonnements. Nous adresserons des copies de *L'Agriculteur Canadien* à ceux qui en feront la demande, et continuerons à le leur envoyer gratis, régulièrement.

Pour le succès de notre journal nous comptons sur les annonceurs et principalement sur les cultivateurs. Les annonceurs ne nous ont pas fait défaut, nous étions même loin de nous attendre à un encouragement aussi libéral, non pas que nous doutions de la parole de nos amis, mais bien parce que l'on ne nous avait pas promis autant.

Maintenant, nous demandons aux cultivateurs de remplir leurs engagements envers nous, c'est-à-dire de nous faire parvenir le montant de leur souscription.

Nous espérons que ceux qui recevront le présent numéro de *L'Agriculteur Canadien* voudront bien prendre connaissance de son contenu et nous envoyer par le retour de la malle, une piastre pour payer une année d'abonnement.

Afin de donner plus de facilité à tous, nous avons décidé d'accepter cinquante centins pour six mois, même vingt-cinq centins pour trois mois d'abonnement.

Nos conditions sont si faciles que, nous l'espérons, personne voudra nous refuser.

Si vous semez du blé dans une terre qui n'est pas bien égouttée vous ne devez pas vous attendre à avoir une bonne récolte parce que l'eau en quantité plus que suffisante est son plus grand ennemi. L'eau a pour effet de retarder le grain et engendrer la rouille qui lui fait perdre la presque totalité de sa valeur.

DECISIONS JUDICIAIRES CONCERNANT LES JOURNAUX.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption de fraude "prima facie" d'intention de fraude.

QUESTIONS ET REPONSES.

Dans notre prochain numéro, nous réserverons une colonne, et même plus, s'il est nécessaire, pour répondre à toutes les questions que nos lecteurs désireront nous adresser sur la manière de traiter, de guérir toutes sortes de maladies qui attaquent nos animaux domestiques, questions que nous traiterons plus ou moins au long, suivant la gravité des maladies.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur annonçant que les Professeurs O. Bruneau et V. T. Daubigny, médecins vétérinaires, le premier, professeur d'anatomie et d'obstétrique, et le second, professeur de pathologie et de clinique, de l'École de Médecine Vétérinaire de Montréal, nos maîtres en science, nous ont promis de répondre à toutes les questions qui nous seront posées par nos lecteurs; à nous guider en tout ce qui concerne l'Art Vétérinaire.

Ces deux médecins font aujourd'hui autorité dans cette science et ont été les maîtres de la majorité des médecins vétérinaires français, pratiquant aujourd'hui dans le Canada.

Nous invitons donc nos lecteurs à profiter avec nous de la bonne volonté de ces Messieurs qui, nous en sommes certains, vont rendre un service immense en nous faisant bénéficier de leur savoir.

ASSEMBLÉE DU "CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Delibérations. — Comité Exécutif. — Société d'Horticulture. — Comité de la visite des écoles, etc., etc.

Québec, 3 Février.

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI.

Sont présents : L'hon. Commissaire de l'Agriculture, les hon. L. Archambault, Géd. Ouimet, L. Beaubien et Messieurs L. H. Massue, Chs. Gibb, E. Casgrain, J. L. Lemyre, O. Gauthier, J. Marsan, A. Casgrain, A. Casavant, S. N. Blackwood, H. J. Martin, J. M. Browning, Révd F. Pilote et S. Lesage, député Commissaire de l'Agriculture.

Présidence de M. L. H. Massue. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.

M. le Président annonce son adresse annuelle, dans laquelle, après avoir repassé les travaux du Conseil d'Agriculture pendant l'année écoulée, il fait quelques réflexions qu'il livre à l'étude et à la considération des membres.

M. P. B. Benoit, secondé par M. E. Casgrain, fait motion : Que ce Conseil reçoive et adopte le rapport de M. le Président tout en le félicitant de la manière habile avec laquelle il est rédigé, et des excellentes suggestions qu'il contient. (Adopté).

Résolu à l'unanimité : Que M. L. H. Massue soit réélu président de ce Conseil pour la présente année.

M. O. Gauthier, secondé par M. A. Casavant, fait motion : Que M. J. M. Browning soit réélu vice-président de ce Conseil pour la présente année. (Adopté).

Comité Exécutif.

M. L. Beaubien, secondé par M. O. Gauthier, fait motion : Que le Comité Exécutif soit composé des mêmes membres que l'année dernière, avec M. Massue, comme président. (Adopté).

Société d'Horticulture.

Résolu : Que le Comité des Sociétés d'Horticulture soit composé comme suit :

M. Chs. Gibb, président, MM. L. Beaubien, J. L. Lemyre et E. Casgrain.

Comité de la visite des Ecoles.

M. J. M. Browning, secondé par M. L. Beaubien, fait motion : Que le Comité de la visite des Ecoles soit composé comme suit : L'hon. G. Ouimet, président, MM. S. N. Blackwood, A. Casavant, J. L. Lemyre et le Révd F. Pilote. (Adopté).

Lecture du Rapport du Comité de la visite des Ecoles d'Agriculture.

Résolu : Que ce rapport soit reçu et que des remerciements soient offerts à l'hon. L. Archambault pour les excellentes remarques et suggestions dans son rapport.

Lecture du rapport du Directeur de l'École d'Agriculture de Ste-Anne. Résolu : Que ce rapport soit reçu. Et le Conseil s'ajourne à 2 h. P.M.

SEANCE DE 2 HEURES P. M.

Les mêmes étant présents le secrétaire fait la lecture du Rapport du directeur de l'Ecole d'Agriculture de l'Assomption, et de celui de M. S. N. Blackwood sur une visite faite par ce dernier à l'Ecole Vétérinaire de Montréal, à l'époque des examens et de la distribution des diplômes aux élèves gradués de cette institution.

M. J. M. Browning, secondé par M. P. B. Benoit, fait motion : Que les différents rapports des directeurs des écoles d'agriculture ainsi que celui de M. Blackwood, soient référés au Comité de la visite des écoles, qui devra les étudier, et faire rapport à la prochaine assemblée du Conseil, en condensant les principales remarques et suggestions qui y sont contenues, et qui pourraient faire le sujet d'une discussion de ce Conseil. [Adopté].

L'hon. L. Beaubien, secondé par l'hon. G. Ouimet, fait motion : Que les élèves, en dernière année, des écoles d'Agriculture de cette province, qui auront donné pleine et entière satisfaction à leurs maîtres, soient spécialement récompensés en leur procurant l'occasion et les moyens de visiter à l'automne la grande Exposition de l'Etat de New York.

M. P. B. Benoit, secondé par N. S. N. Blackwood, fait motion en amendement : Que les mots "Etat de New-York" soient effacés et remplacés par les suivants "Sherbrooke et les environs."

La motion en amendement, mise aux voix, est adoptée par la division suivante :

Pour : Mess. Gauthier, Lemyre, Marsan, Benoit, Casgrain, Casavant, A. Casgrain, Ch. Gibb, Blackwood, Browning. [10].

Contre : l'hon. G. Ouimet, l'hon. L. Beaubien. [2].

La motion principale est perdue sur la même division.

Lecture d'une requête de l'Association Agricole des Cantons de l'Est "demandant qu'il lui soit permis de donner à la prochaine exposition, qu'elle doit tenir l'automne prochain, le nom de "Exposition Provinciale de la Province de Québec," et que ce Conseil recommande à l'hon. Commissaire de l'Agriculture, que les fonds publics, votés pour ces expositions, soient transportés à l'Association Agricole des Cantons de l'Est, au moins pour cette année.

M. L. Beaubien, secondé par M. P. B. Benoit, fait motion : Attendu que l'Association Agricole des Cantons de l'Est est en instance, auprès du Gouvernement, aux fins d'obtenir que la prochaine exposition provinciale ait lieu à Sherbrooke, et que l'organisation de cette exposition lui soit confiée ;

Attendu que la dite Association est en état d'entreprendre avec succès, et de conduire à bonne fin la dite exposition, et qu'il est juste que cette année l'exposition provinciale soit tenue à Sherbrooke, ce qui n'a pas eu lieu depuis 1862 ;

Le Conseil recommande que la prochaine Exposition Provinciale ait lieu à Sherbrooke, sur le terrain

de l'Association Agricole des Cantons de l'Est ; et que, conformément au paragraphe b Vict. 48, Cap. 7, Sect 1, certains pouvoirs, conférés au Comité permanent des expositions provinciales, soient suspendus jusqu'à nouvel ordre, et transférés à la nouvelle association, pour lui permettre d'organiser et gérer la prochaine exposition, et qu'il lui soit accordé tel aide que le Gouvernement jugera équitable. [Adopté]. Et le Conseil s'ajourne à 8 heures P. M.

SEANCE DE 8 HEURES P. M.

Les mêmes étant présents M. le Président attire l'attention du Conseil sur certaines dispositions de l'acte Vic. 48, Cap. 7. Sec. 5, relativement à la distribution de la balance des \$50,000, appropriées au paiement de l'octroi des sociétés d'agriculture ; le dit prescrivant la manière dont cette balance doit être distribuée à certaines sociétés d'agriculture et à quelles conditions.

L'hon. G. Ouimet, secondé par M. S. N. Blackwood, fait mention : Que le secrétaire soit chargé de s'occuper de la balance des \$50,000 votés pour le paiement de l'octroi des sociétés d'agriculture de cette province, de s'assurer du montant de cette balance et de faire rapport, à la prochaine assemblée de ce Conseil, de la manière sous cette balance devra être distribuée, conformément aux dispositions de l'acte Vic. 48, Cap. 7. Sec. 5. [Adopté].

Lecture d'une lettre de M. J. S. Williams, éleveur d'animaux de race pure, demandant au Conseil de vouloir bien acheter de lui plusieurs de ses animaux pour les distribuer parmi les sociétés d'agriculture et ainsi favoriser l'amélioration du bétail en cette province.

Résolu : Que ce Conseil regrette beaucoup de ne pouvoir, faute de moyens, encourager les louables efforts faits par M. Williams, par un achat de ses animaux de race pure ; mais qu'il recommande à ce Monsieur d'adresser une circulaire, avec ses prix, à toutes les sociétés d'agriculture de cette province, dont il pourra se procurer la liste en s'adressant au secrétaire de ce Conseil.

L'hon. Premier Ministre donne de très intéressants détails sur la visite qu'il a faite au "Haras du Pin," lors de son voyage en France ; numérant les précieuses qualités des étalons qu'il a vus, en particulier les Normands et les Percherons ; et relatant au Conseil les minutieuses précautions prises par le gouvernement français pour la conservation et la propagation de la pureté de ces races. L'hon. Premier, en concluant ses remarques, exprime le désir de voir établir un "Haras national" en cette province, et il recommande fortement aux sociétés d'agriculture de faire leurs importations directement de France.

L'hon. G. Ouimet, secondé par M. P. B. Benoit, fait motion : Que ce Conseil remercie l'hon. Premier pour l'exposé si instructif et si clair qu'il lui a fait de sa visite aux haras nationaux de France ; que ce Conseil est d'opinion que l'important sujet de l'établissement de ces haras

dans la province, se recommande à la favorable considération de ce Conseil. [Adopté].

M. S. Lesage, député Commissaire de l'Agriculture, attire l'attention du Conseil d'Agriculture sur les dispositions de l'acte Vic. 48, cap. 7, sec. 2, qui pourvoit à l'établissement d'un "Livres de Généalogie" pour les différentes races d'animaux introduits dans cette province, et spécialement pour les races bovine et chevaline canadiennes. M. Lesage expose qu'il y a encore un grand nombre d'excellents sujets possédant toutes les marques caractéristiques de la race bovine canadienne, dont les qualités laitières ne sont pas surpassées par les meilleures races importées ; que ce fait a été constaté par l'association laitière de cette province, qui s'est particulièrement occupée de cette question, et qui en est tellement convaincue qu'elle serait prête à se charger de tenir ce "Livre de Généalogie" pour ce qui concerne la race canadienne, si ce Conseil voulait lui en confier l'organisation, la tenue et le contrôle suivant certains règlements qu'elle soumettrait avec plaisir à l'approbation de ce Conseil.

M. A. Casavant, secondé par M. E. Casgrain, fait motion : Attendu que la Société d'Industrie laitière a pris, dès avant la passage de l'acte Vic. 48 cap. 7. une louable initiative aux fins d'arriver à l'établissement d'un livre de généalogie (Herd Book) et d'un "livre d'or," en conformité de la section 2 du dit acte, et que la dite société a fait preuve qu'elle était en mesure de mettre à exécution cette partie de la loi, ce Conseil, avec l'approbation de l'Honorable Commissaire de l'Agriculture, s'adjoint la dite Société d'Industrie Laitière dans le but d'exécuter les obligations du dit Acte, et charge spécialement de faire et préparer les dits "Livre de Généalogie" et "Livre d'Or," et de faire rapport à la prochaine assemblée de ce Conseil.

Cette motion est adoptée sur division, M. J. M. Browning votant contre.

L'hon. Premier Ministre expose au Conseil qu'il est d'opinion que le moyen le plus efficace et le plus certain d'avoir des fermes modèles dans tous les comtés de cette province serait d'engager toutes les sociétés d'agriculture à avoir le concours des fermes les mieux tenues pendant au moins trois années consécutives.

Cette question ayant été longuement discutée par le Conseil, M. O. Gauthier, secondé par M. L. Lemyre, fait motion :

Que ce conseil est d'opinion que le concours des terres les mieux tenues est un des moyens les plus propres à favoriser la formation des fermes modèles dans chaque comté ; que, en conséquence, et afin d'atteindre ce résultat, ce Conseil croit devoir recommander aux sociétés d'agriculture de faire ces concours pendant au moins trois années consécutives et s'autorise de la section 6 de l'acte Vic. 33, Cap. 6, pour les permettre de faire ces concours, tel que plus haut mentionné ; et que le gouvernement soit prié de prendre

les moyens d'encourager les sociétés à faire ces concours. [Adopté].

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture de Yamaska, priant le Conseil de lui permettre d'offrir en prix, pour la prochaine exposition, une balance provenant du fonds destiné à l'achat de reproducteurs, et de distribuer le plein montant des souscriptions des membres en graines de trèfle, mil et autres graines.

Le Conseil, ayant pris en considération le programme d'opération soumis par cette société, et le fait que cette société possède déjà 14 animaux de race pure, ordonne que la moitié seulement de la souscription des membres soit dépensée à l'achat des graines ; mais que l'autre moitié et la balance provenant du fonds destiné à l'achat de reproducteurs soient employées, pour cette année seulement, à augmenter les prix offerts pour les animaux dans l'exposition projetée de cette société.

Lecture de la requête des membres de la société d'agriculture de Rouville exposant que, depuis la mise en opération du règlement du Conseil d'Agriculture ordonnant que la moitié seulement de la souscription des membres serait dépensée en achat de graines, cette société s'est accumulée un fonds de \$909.00 ; que ce comté possède déjà un grand nombre de reproducteurs de choix, et que, pour ces raisons, les directeurs de cette société croient qu'il serait plus avantageux pour cette société d'employer ses fonds à l'achat d'un terrain au milieu du comté, où elle tiendrait ses expositions d'une manière permanente, et à l'érection de bâtiments convenables.

Résolu : Que le secrétaire de la société d'agriculture de Rouville soit requis de donner à ce Conseil la preuve qu'elle s'est conformée aux exigences de la loi qui règle la manière dont les sociétés doivent procéder en pareille circonstance, et que copie de ces procédés soit envoyée à ce Conseil.

Lecture du programme de la société d'agriculture de Bellechasse, dans lequel, à l'article 13, il est dit : "la souscription qui sera de \$5.00 devra être payée le ou avant le 1er août sous peine d'être exclus du concours."

Résolu : Que le secrétaire de cette société soit informé que ce Conseil ne peut approuver ce programme avant d'avoir reçu les explications indiquant sur quelle autorité cette société s'appuie pour exiger \$5.00 de souscription, quand la loi ne permet d'exiger qu'une piastre d'admission.

Lecture du programme de la société d'agriculture du comté de Nicolet, indiquant que la souscription sera de \$2.00, payable jusqu'au premier septembre prochain, distribution de graines pour une piastre, exposition agricole l'automne prochain.

Résolu : Que ce Conseil approuve le programme de cette société, à l'exception du montant de la souscription qui est fixée par la loi à \$1, et qui doit être payée avant le 1er mai de chaque année, cette partie du programme étant illégale.

Lecture du programme de la société d'agriculture du comté de

Champlain, proposant d'employer la moitié de la souscription de cette année au paiement de la balance due sur l'achat d'un étalon, l'autre moitié à l'achat de graines pour être distribuées aux membres, et demandant d'aller sur un certain montant, étant l'excédent de la retenue de la souscription de certaines paroisses de ce comté pour l'achat d'animaux, à l'achat de graines qui seraient distribuées dans ces paroisses seulement.

Résolu : Que la première partie de ce programme soit approuvée ; mais quant à la seconde relativement à la dépense de l'excédent de la souscription à l'achat de graines fourragères, ce Conseil ne saurait l'approuver, et exige que ces fonds soient dépensés suivant les dispositions de la loi.

Les programmes des sociétés d'agriculture de Huntingdon, No 1, L'Islet, L'Assomption, Napierville et Portneuf, étant trouvés conformes à la loi, sont approuvés.

M. le Président informe le Conseil que, conformément à une de ses résolutions, il a fait faire la traduction en français du livre de M. Hough sur la culture forestière, et que le manuscrit est actuellement entre les mains du secrétaire de ce Conseil ; et il demande au Conseil de vouloir bien en disposer d'une manière profitable pour la classe agricole.

Résolu : Que ce Conseil, convaincu de l'utilité du livre de M. Hough, recommande au gouvernement de le faire imprimer pour être ensuite distribué aux différentes sociétés d'agriculture et d'horticulture de cette province.

M. Lesage, député commissaire de l'agriculture, expose au Conseil que l'acte Vic. 48, Cap. 6, Sec. 3, recommande aux membres des sociétés d'agriculture de tenir, au moins deux fois par année, des assemblées de paroisse ou de township convoquées et présidées par le plus ancien directeur de telle paroisse ou tel township. A ces assemblées il sera soumis certaines questions préparées par le Commissaire ou le Conseil d'agriculture pour y être discutées ; et le Secrétaire de chaque société devra envoyer les réponses de ces questions dans les délais fixés.

Résolu : Que, conformément aux exigences de l'acte Vic. 48, Cap. 7, Sec. 3, et le désir de l'Honorable Commissaire de l'Agriculture, le secrétaire de ce Conseil adresse une circulaire à toutes les sociétés d'agriculture les priant de répondre aux questions suivantes après les avoir discutées :

1. Quelles sont les meilleures méthodes à adopter pour augmenter la quantité des engrais de ferme, pour améliorer leur qualité et pour les appliquer avec profit aux différentes cultures, telles que les plantes sarclées, pièces de grains et prairies ?

2. Est-il avantageux, à défaut d'engrais de ferme, de faire usage des engrais commerciaux, tels que guano, superphosphate, poudre d'os, chaux, plâtre, cendre, etc. ?

3. Quelle culture considérez-vous la plus profitable, celle qui a pour but la production des grains et du foin pour être vendus en nature, ou

celle qui a pour but de faire consommer, par le bétail, le produit de la ferme pour le convertir soit en beurre, soit en fromage, soit en viande de boucherie ?

4. Quel est le genre d'alimentation à la fois le plus avantageux et le plus économique pour l'hivernement du bétail ?

5. Quelle est la meilleure manière de former de bons pâturages ?

6. Résulte-t-il de grands avantages du changement des grains de semence ?

7. Est-il profitable de donner du fourrage vert au bétail pendant la saison d'été ?

8. Que pensez-vous de l'ensilage comme nourriture du bétail pendant l'hiver ?

Et le Conseil s'ajourne.
Vraie copie certifiée,

GEORGE LECIÈRE.
Secrétaire.

LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

CONCOURS POUR LA SAISON DE 1887.

Cette société a ouvert le concours suivant pour la saison de 1887.

Une prime de cinquante piastres (\$50) sera accordée à la vache canadienne qui en une semaine de temps (sept jours consécutifs), aura donné la plus grande quantité de beurre au-dessus de dix (10) livres.

La Société d'Industrie Laitière offre les prix additionnels suivants, pour le même concours :

Un second prix de quarante piastres (\$40).

Un troisième prix de trente piastres (\$30).

Un quatrième prix de vingt piastres (\$20).

Un cinquième prix de dix piastres (\$10).

Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e prix seront accordés quand même la quantité de beurre donnée n'atteindrait pas le minimum fixé plus haut pour le premier prix seulement.

DÉFINITION. — Seront admises comme vaches canadiennes celles (a) qui sont généralement considérées comme étant de race canadienne et (b) qui ne portent aucune marque distinctive de sangs étrangers. Ces deux conditions doivent être réunies.

CONDITIONS DU CONCOURS.

1. Il faut être membre de la Société d'Industrie Laitière pour avoir droit d'entrer des vaches dans ces concours ; si l'on n'est pas déjà membre, on peut le devenir en payant la souscription annuelle (\$1.00) au secrétaire de la Société.

2. Les entrées seront reçues entre le 20 mai courant et le 15 octobre prochain.

3. L'entrée devra se faire par le propriétaire de l'animal concourant, au moins 10 jours avant la date où sera commencée l'épreuve publique.

4. Cette entrée qui sera adressée au secrétaire de la Société d'Industrie Laitière, par lettre enregistrée contiendra les détails qui suivent :

a Nom et adresse du propriétaire.

b Date où l'on commencera l'épreuve ; cette date peut être fixée à l'époque que choisira le concurrent, dans tout le temps compris entre le 1^{er} juin et le 15 novembre 1886.

c Age de la vache, — sa couleur, — son poids vivant approximatif, — date du dernier vêlage.

d Lieu de naissance de la vache ; nom et adresse de celui qui l'a élevée.

e Preuve que la vache est "Canadienne" suivant la définition donnée plus haut.

Nota : de deux témoins qui s'engagent à suivre l'épreuve entière dans tous ses détails, de manière à pouvoir attester légalement le rapport plus bas exigé.

Cette entrée sera faite en duplicata, sur des formules qui seront obtenues du secrétaire de la Société, sur demande.

5. La première traite à compter dans l'épreuve sera faite douze heures après la traite immédiatement précédente, si la vache doit être traitée deux fois par jour ; elle sera faite huit heures après cette traite précédente, si la vache doit être traitée trois fois par jour. Cette condition sera observée et certifiée par les témoins.

6. Les concurrents seront tenus d'adresser au secrétaire de la Société, aussitôt l'épreuve terminée, un rapport en duplicata contenant les détails suivants :

a Poids du lait de chaque traite ;

b Quantité de crème à chaque battage.

c Quantité de beurre obtenue à chaque battage, pesé quand il est parfaitement fini, la quantité de sel employée ne devant pas dépasser une once par livre de beurre.

d Qualité, espèce et quantité de nourriture donnée chaque jour à l'animal, outre le pâturage.

e Désignation de l'endroit où le lait a été mis à crémier et des vases employés ; cet endroit devra être fermé à clef ; si le lait est placé dans un puits, le vaseau qui le contient devra être fermé à clef et, dans les deux cas, la clef sera remise aux témoins.

f Attestation légale de tous ces faits par les témoins.

7 Les entrées de ce rapport seront faites jour par jour, régulièrement, en duplicata, et devront être ouvertes à l'inspection des représentants de la Société ; des formules spéciales seront fournies aux concurrents.

8. Le beurre fabriqué devra être de première qualité.

9. La Société pourra, à discrétion, faire visiter l'animal concourant, et faire vérifier tous les autres détails de l'épreuve, par ses représentants.

Le résultat du concours et les prix seront donnés publiquement à la prochaine réunion annuelle de la Société d'Industrie Laitière, en janvier 1887, aux Trois-Rivières.

Le propriétaire d'une vache canadienne ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans un livre de généalogie de la race canadienne ; et dans le livre d'or si la quantité de beurre donnée dépasse dix livres en sept jours ; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

St-Hyacinthe, mai 1886.
J. DE L. TACHÉ
Secrétaire-Trésorier de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec

E. LEMIEUX
MARCHAND-TAILLEUR
No. 3, Rue St-Laurent

A jointe à son Etablissement un département de MÉRISERIE pour Hommes tels que

Chonises, Gols, Cravates, etc.

Le tout est très bien assorti.

N. B. — Le département pour habillement fait sur mesure est au complet et très varié et compris des Marchandises Françaises, Anglaises et Écossaises, etc.

Une visite est respectueusement sollicitée.

N'oubliez pas l'adresse
E. LEMIEUX

3—RUE ST-LAURENT—3
3me porte de la rue Craig. MONTREAL

La Meilleure MACHINE A LAVR

TORDEUSE pour le LINGE

Instruments Aratoires

Nouveaux Poêles de Cuisine

SERRERIES

ÉCRITS POUR L'ÉCRITURE, &c

chez L. J. A. Surveyer

Via-à-vis le Palais de Justice

1588, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.



AGENCE

— DE —
JOURNAUX
— DE —

MONTREAL

Est prête à faire des contrats pour tous les journaux (français et anglais) du Canada, aux plus bas prix des éditeurs.

EN CORRESPONDANCE

Avec toutes les Agences Américaines et Européennes, et par conséquent peut faire des contrats pour aucuns journaux de l'étranger.

Les négociants désirant annoncer s'épargneront du trouble et des frais en s'adressant à nous directement.

Nous avons toujours les meilleures conditions et les plus bas prix.

AVANTAGES :

1o. Nous ne sommes pas intéressés.

4o. Nous connaissons la circulation de tous les journaux.

3o. Nous faisons bénéficier nos clients de notre expérience.

4o. Nous ne recommandons que des journaux qui nous sont connus.

5o. Nous connaissons mieux que les annonceurs si tel et tel journal leurs sera plus avantageux.

6o. Nous avons toujours meilleures conditions que les annonceurs.

Estimations et listes de journaux données sur demande, annonces ordonnées et contrôlées par nous-mêmes, ce qui sauve beaucoup de trouble à l'annonceur.

Si vous désirez annoncer dans aucuns journaux écrivez à

L'Agence Générale de Journaux

DE MONTREAL

1623, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL

MEDICINS-VETERINAIRES.

J. N. DOZOIS, M. V.

MEDECIN - VETERINAIRE

ST-JEAN, P. Q.

Traitement des maladies des races chevaline, bovine, etc.

J. A. TELLIER, M. V.

DRUMMONDVILLE, P. Q.

Traitement de toutes les maladies des animaux domestiques en général.

Spécialité. — Remèdes spécifiques pour coliques, boiteries, tumeurs, maladies vermineuses, etc.

M. A. FICHÉ, M. V.

MEDECIN - VETERINAIRE

LACHUTE, P. Q.

Gradué de l'École de Médecine Vétérinaire de Montréal.

Traite toutes les maladies des animaux domestiques en général.

LOUIS P. H. LORRAIN, M. V.

ST-LAURENT P. Q.

Gradué de l'École de Médecine Vétérinaire de Montréal.

Traite toutes les maladies des animaux de la ferme.

V. T. DAURIGNY, M. V.

Professeur de Pathologie et de Chirurgie à l'École de Médecine Vétérinaire de Montréal.

Bureau et infirmerie :

No. 354 RUE CRAIG, MONTREAL.

Spécialité : Traitement des maladies des races chevalines et bovines.

O. BRUNEAU, M. V.

Professeur d'Anatomie et d'Obstétrique à l'École de Médecine Vétérinaire de Montréal.

Bureau & Infirmerie 3 rue Hermine MONTREAL

Spécialité : Traitement des races chevaline et canine.

O. FORTIN

Medecin - Veterinaire

Gradué du Collège Vét. de Montréal.

BUREAU ET INFIRMERIE: 677 RUE CRAIG

N.B.—Traitement de toutes les maladies des animaux domestiques. Les cas urgents traités avec promptitude.

AVOCATS.

A. A. GAUTHIER, B. L. C.

AVOUCAT, ETC.

No. 1614, RUE NOTRE-DAME, No. 1614 MONTREAL.

H. A. CHOLETTE, J. G. L. HEROUX,
B. C. L. L. L. D.

CHOLETTE & HEROUX

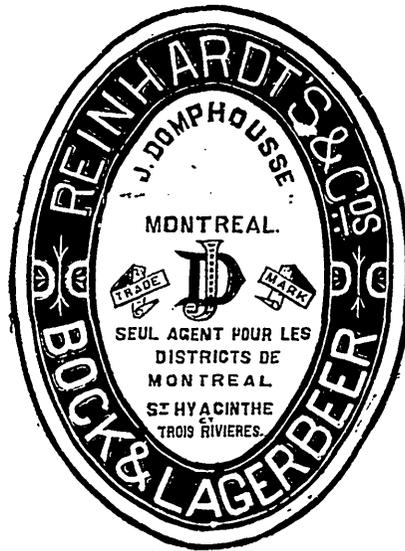
AVOCATS

1623, Rue Notre-Dame

MONTREAL

JOS. DOMPHOUSSE
BRASSEUR

No. 21 Rue Rivard, Montréal



No. 21 Rue Rivard, Montréal

JOS. DOMPHOUSSE
BRASSEUR

AGENT POUR LES CÉLÈBRES BRASSERIES SUIVANTES :

TORONTO : Reinhardt & Cie., Bock et Lager Biere; PRES-COTT : McCarthy, Ale et Porter en bouteille et en baril.

LINIMENT BLANC DE A. A. WILSON & CIE.



Remède infallible, guérissant : Rhumatisme, névralgie et toutes les affections nerveuses, maux de tête, de gorge, maladie de la peau, entorses, entorses brûlures, ecchymoses, etc. Il est trouvé excellent pour la cure des cancers et chancres.

N.B.—Ce remède extraordinaire qui a subi 20 ANS d'expérience avec un succès toujours soutenu, sert non seulement aux hommes, il est garanti INFAILLIBLE dans son application dans les maladies des animaux, telles que : éparvins effrétés, entorses, accidents, crevasses, pleurésie, maladie de la corne, foulures des pieds, etc., etc.

Noter bien que nous vendons cette préparation avec garantie formelle de son efficacité pour les maladies ci-dessus. Nous rembourserons l'argent, dans tous les cas où ce remède puissant n'aura pas eu pour effet de guérir ou soulager la maladie.

PREX, 25 CENTS, 50 CENTS ET \$1.00 suivant la dimension des bouteilles. Condition spéciale au commerce. [Enregistré suivant l'Acte du Parlement du Canada, le 12 janvier 1885.]

A. A. WILSON & CIE.

No. 219, Rue St-Paul, Montréal

A vendre en gros et en détail.

LES PROPRIETAIRES

Je certifie par les présentes que j'ai fait usage du Liniment Blanc de A. A. Wilson & Cie., et qu'une seule bouteille a suffi pour guérir mon enfant qui souffrait depuis longtemps d'un violent rhumatisme contre lequel tous les autres remèdes avaient été impuissants.

Je certifie de plus que ce Liniment ne produit aucune érosion à la peau et ne cause aucune douleur. C'est pourquoi je ne fais un devoir de le recommander.

Montreal, 23 Sept., 1885. Z. LAPIERRE, Manufacturier de Chaussures, 294 rue St-Paul

Le Liniment Blanc de A. A. Wilson & Cie. est un remède précieux pour tous les propriétaires de chevaux.

J'en ai fait usage dans mes écuries avec le plus grand succès. Pour toutes sortes d'affections rhumatismales et entorses, foulures, excoarriations, crevasses, etc., il est d'une efficacité infallible. Cette découverte précieuse mérite certainement un généreux encouragement du public, et je suis heureux de le recommander.

LOUIS CHAUMETTE, No. 1510 rue Notre-Dame. Propriétaire d'écurie de louage. Montreal 23 Sept., 1885.



NE LISEZ PAS CE QUI

DERNIER GRAND SUCCES OBTENU

PAR LA

PEINTURE CAOUTCHOUC

DE

A. A. WILSON & CIE.

Les agents d'assurance sont prêts à assurer les bâties recouvertes de cette peinture comme étant de première classe. Prix : couleur noire, \$1.00 par gallon ; couleur rouge et brune, \$1.10 le gallon ; couleur de vin, \$1.25. Un gallon de cette peinture couvrira sur le bardage de 150 à 200 pieds ; sur toile et fer blanc, 500 pieds. Couleur jaune, crème, gris, français, ardoise blanche et autres couleurs, à \$2.00 par gallon impérial. Un gallon de cette peinture couvrira 500 pied sur bois blanc.

Peinture garantie pour ce qu'elle est représentée, et si l'acheteur n'est pas satisfait, les agents et dépenses seront remboursés. Toujours en mains, peintures de toutes descriptions en huile, térébenthine, vernis, couleurs, huile à morlin, etc., etc. S'adresser au No. 219 et 221, rue St-Paul, et au No. 8 Place Jacques-Cartier.

Ciment à couverture, 5 cts la lb. ; Pelles de bois, \$3.00 à \$3.50 la douzaine.

A. A. WILSON & CIE., Manufacturiers.

L'Agriculteur Canadien

JOURNAL MENSUEL

PUBLIE LE PREMIER DU MOIS

Prix payable d'avance

\$1 Un an, \$1.00
Six mois, 50
Trois mois, 25

Le Numéro, 10 Centims

Une année d'abonnement

Donnée pour rien

à tous ceux qui nous feront par venir le montant de quatre abonnements payé d'avance.

L'Agriculteur Canadien

traite toutes les questions se rap portant au bien être du cultivateur.

LE JOURNAL DU CULTIVATEUR

TRAITANT

D'AGRICULTURE, D'ARBORICULTURE, D'HORTICULTURE, D'APICULTURE, DE FLORICULTURE, DE COLONISATION, DE RAPATRIMENT, DE MEDECINE VETERINAIRE, Etc

LE JOURNAL DES

FAMILLES

TRAITANT

DE RELIGION, DE TEMPÉRANCE, DE MÉDECINE, D'HYGIÈNE, DE SCIENCE, D'HISTOIRE NATUREL, DE LITTÉRATURE, D'ÉDUCATION, DE MUSIQUE, DE RECETTE, DE CONSEIL, DE NOUVELLE, DE FAITS-DIVERS, Etc., Etc., Etc.

PUBLIÉ PAR

H. A. CHAPUT

No. 1023

Rue Notre-Dame
MONTREAL

Nouvel Etablissement Canadien Français

DUPUY & FRUD'HOMME

Marchands de

Graines de Légumes, de Fleurs et de Grains de Semence

Instruments Agricoles de toutes sortes, Arbes Fruitières et Arbes de ornatis, Arbores, Fraisiers, Vignes ac-climatées, engrais, etc.

EX GROS ET EN DÉTAIL

No. 36, Place Jacques-Cartier, Montréal.

N.B.— Commandes par la poste promptement exécutées

LES

FRATRICIDE

ROMAN CANADIEN

SUITE DE

Albertine et Frederic

NOUVELLE

Douleurs et Larmes

RECIT

UN REVENANT

LEGENDE

PAR

J. FRED. MORISSETTE

Prix, 25 Centims

En vente au bureau de l'AGRICULTEUR CANADIEN.

Envoi franc de port par la poste, sur réception du prix.

WILLIAM EVANS

No. 89, 91, DE RUE MCGILL
Et No. 104, 106, 108 des ENFANTS TROUVES (FOUNDLING ST.)

Grains de Semence pour Champs et Jardins

Aussi GRAINES A FLEURS

Echantillon de choix en Grains pour Semences, tel que

BLES, ORGE, AVOINES, POIS, GRAINE DE MIL, GRAINE DE TREFFLE rouge, blanc et Aïseke.

Assortiment très varié de

Plants d'Arbres Fruitières

D'ORNEMENTS, de ROSIERS, Etc.

PLANTS de SERRES

ET CUCHES-CHAUDS.

ATTENTION MARCHANDS et HOTELIERS

10,000 CIGARES

HIGH LIFE

\$1.50 la Boite (100)

No 31, COTE SAINT-LAMBERT
MONTREAL

POUDRES DE CONDITIONS ST-LAURENT

Manufacturées d'après la prescription d'un des plus célèbres médecins-vétérinaires maintenant retiré à la profession.

Remède de la plus grande valeur pour les Maladies des Chevaux et des Bestiaux.

Ces Poudres sont administrées avec avantage quand les animaux souffrent des vers, perte d'appétit, rudesse du crin ou de la peau, rétention d'urine ou constipation, gourme, inflammation des poumons et des intestins, courses récentes, enflure des glandes de la gorge, maladies des chevaux, peau galeuse, loupes, scorbut, maladie des cornes, langue noire, etc., et chassera aussi les palpitations et, dans des cas récents, opérera une guérison. De fait, il n'y a aucun cas de maladie parmi les Chevaux et les Bestiaux où l'on ne puisse employer ces Poudres de grande valeur, qui, administrées à temps, sauveront la vie à des milliers d'animaux.

MANUFACTURÉES PAR LA

Cie Manufacturière de Remèdes Spécifiques pour Animaux

Cette Compagnie manufacture toutes sortes de Remèdes Spécifique pour la prévention et la guérison de toutes maladies qui affectent nos animaux domestiques; depuis le cheval jusqu'au plus petits animaux de la basse cour.

Prix : 25 Cts. le Paquet d'une Douzaine.

EN DÉPOT CHEZ

DUPUY & CIE, MARCHANDS DE GRAINES DE SEMENCES

No 36 Place Jacques-Cartier, Montréal.

On demande des agents responsables pour toutes les villes et villages du Canada.

LANTHIER & CIE

Marchands - Tailleurs

HARDES-FAITES

Chapeaux, Pelletteries

EN GROS ET EN DÉTAIL

1480, RUE NOTRE-DAME

Le porte de la rue Bonsecours, en montant

17 Enseigne du gros Chapeau Rouge

MONTREAL.

MAISON DU PACIFIC CANADIEN

L. J. GUILMETTE & CIE.

MARCHANDS-TAILLEURS

1488

RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Hardes Faites et Mercerie

Spécialité de confections sur commande. Les ordres sont exécutés avec promptitude. Un tailleur de première classe est au service de l'Etablissement. Un habillement complet fait en six heures. La Maison tient aussi un Assortiment complet de Chapeaux dans les derniers goûts, Chemises, Cravates, Collets, Corps, Caleçons, &c.

JOHN MURPHY

Dessinateur et Graveur sur Bois
507 Rue Craig, Montréal.

Les commandes reçues par la maille seront exécutées avec promptitude et à bas prix. Commandes reçues au bureau de L'AGRICULTEUR CANADIEN.

W. ROBERT

MARCHAND DE

Tapisserie, Bordure et Dado

Paquet de, Violon, Concertina et Jouets d'Enfants.

1468, Rue Notre-Dame, Montréal

2nd Port. de la rue Bonsecours.

Ce journal, de même que tous les principaux journaux du Canada et de l'étranger, est sur la file au bureau de

H. A. CHAPUT
Agence Générale
DE JOURNAUX
35 rue St-Jacques
Montréal.

où l'on peut signer des contrats pour annonces ou abonnements, aux mêmes conditions que les éditeurs. Veuillez écrire pour une copie de n'importe quel journal vous désirez annoncer.

DOMINION ELECTROTYPE FOUNDRY

A. MORISSON & FILS
FONDEURS

Clichés, Electrotype et Stéréotypie
58, RUE CRAIG, MONTREAL.

Les commandes reçues par la maille seront exécutées avec promptitude et à bas prix.

Fumez les Cigares "FLOR DE ALBERTA"

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE
 MARCHANDS
 Ferblantiers, Plombiers et Couvreur,
 120 RUE ST-LAURENT, MONTREAL.
 Spécialité—Poseurs d'Appareils de Chauffage
 à eau chaude, à vapeur, (haute et basse
 pression.)

MEMBRES ARTIFICIELS
 Les membres artificiels de S. PARISEAU se
 distinguent par leur supériorité d'ajustement.
 Le corset n'étant pas de bois cède facilement
 aux chairs et ne blesse pas.

Ils sont hautement recommandés par les principaux chirurgiens de Montréal.



A ceux qui ont des jambes ou des bras artificiels, qu'ils ne peuvent pas porter, je me charge de les réparer de manière à leur donner satisfaction.

S. PARISEAU
 244, RUE ST-LAURENT
 MONTREAL.

C. FILIATRAULT
 IMPORTATEUR
 MARCHANDISES FRANÇAISE, ANGLAISES ET AMERICAINES
 En gros et en détail vendues au plus
 bas prix du marché
 265, St-Laurent, Enseigne de la Boule Blanche
 MONTREAL.

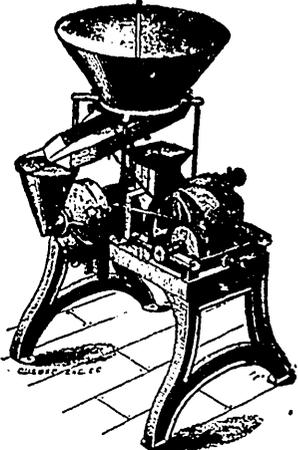
Un Tailleur et une Modiste de première classe
 sont attachés à cet établissement.

L. R. VALIQUETTE
 Marchand et Manufacturier de
MEUBLES DE MENAGE
 No. 251, Rue St-Laurent
 MONTREAL.

CAUSTIQUE
 La chose la plus économique que vous puis-
 siez vous procurer pour faire le savon et pour
 laver n'importe quoi. 5 cts par livre ou \$1.50
 par 50 livres, et au meilleur marché possible au
 quart. Les personnes qui ne sont pas responsa-
 bles ou qui n'ont besoin que d'une petite quan-
 tité doivent envoyer l'argent avec l'ordre. Indi-
 quez la station du chemin de fer ou du bateau le
 plus près de chez vous. Adressez

C. D. MORIN
 No. 1386, Rue Notre-Dame
 MONTREAL.

MOULIN A MOUTURE
 AVEC APPLATISSEUR
 DE
VESSOT



BREVETÉ LE 4 MARS 1885.
S. YESSOT & CIE
 MANUFACTURIERS
 JOLIETTE, P. Q.

NARCISSE BEAUDRY
BIJOUTIER
 1580, Rue Notre-Dame, Montréal
 Vis-à-vis le Palais-de-Justice

Montres, Bijoux, Argenteries, etc. Jone de
 mariage faits à ordre.

LA PLACE
 DE
GRAND SECRET
 COIN DES RUES
 Laguchettiere et St-Laurent.

I. MARTIAL
 Célèbre Photographie reconnu aujourd'hui pour
 le plus grand concurrent du monde par son ou-
 vrage parfait et son bon marché.

Cartes de Visites 75 cts.
 Cabinets 1.00 "

JOSEPH GIROUX
 MARCHAND DE
 Peintures, Huiles, Ferronneries, Vaissel-
 les, Huile de Charbon, Tapisseries,
 Etc., Etc.,
 820, RUE STE-CATHERINE,
 MONTREAL

D. COLLINS
 FABRICANT DE
BALANCES
 DE TOUTES SORTES
 No. 19 Rue ST-VINCENT, MONTREAL.
 Réparations en tous genres exécutées à court
 délai et à bon marché.

VOUS TROUVEREZ CHEZ
FORTIER & CIE
 808 RUE STE-CATHERINE
 Payable à la semaine

MONTRES EN OR ET EN ARGENT
BIJOUX DE TOUTES SORTES
Accordéons Français,
 Le tout sera vendu aussi BON MARCHÉ
 que pour du comptant.

GRAND CAFE PARISIEN
 969, RUE STE-CATHERINE
 Entrée Privée, 179 rue St-Dominique
 MONTREAL.
 Cuisine Française de 1re classe. Repas à la
 carte, à toute heure. Comestible, glaces et sor-
 berts. Spécialité de Vins, Liqueurs et Châraes.
 Salons privés pour Banquets, Dîners privés et
 Réunions d'amis.
 LOUIS GOUDREAU, Propriétaire.

TERRES BOISEES
 DE
 Manitoba, du Nord-Ouest et de la
 Colombie Anglaise
 PAR LE

PACIFIQUE CANADIEN
 Les billets pour aller de Montréal à la Colom-
 bie Anglaise, sont au plus bas prix pour les
 Colons ou explorateurs de BONNE FOI seule-
 ment.

BILLETTS POUR LES TERRES BOISEES
 A TRES BAS PRIX.
 Pour plus amples informations s'adresser au
BUREAU DE COLONISATION
 264 & 266
 Coin des rues St-Jacques et McGill
 MONTREAL.

Poudre Electrique
 Pour nettoyer l'Or, l'Argent, les Articles Pla-
 qués, le Cuivre, les Vitres, le Ferblanc, les Us-
 tensiles de Cuisine et tous les objets brillants.

La seule Poudre Employée
 PAR LES BIJOUTIERS.

LABAHON FRERES & FILS,
 PARIS, FRANCE.
 DEPOTS A MONTREAL:

L. J. A. SUBVEYER
 Marchand de Ferronneries ;
 1880, RUE NOTRE-DAME.

JOS. GIROUX, MARCHAND de PEINTURES
 No. 820, rue Ste-Catherine

PRIX: 15 cts LA BOITE
 Expédié par la maille sans charge extra.

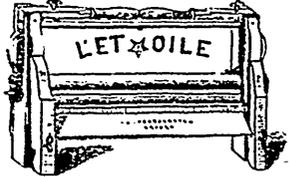
Machine a Laver
 AMELIOREE DE
S. PARISEAU



Patentée le 25 Janvier 1884
MANUFACTURE: 244, RUE ST-LAURENT
 Enseigne de la Machine à Laver
ST-JEAN BAPTISTE, DE MONTREAL.

Comme on le voit par la vignette, cette ma-
 chine est unique en son genre, et ceux qui en
 feront l'essai seront convaincus de sa supériorité
 sur toutes celles en usage aujourd'hui.
 Avec cette machine, vous n'avez pas le désa-
 grément de trouver les boutons cassés ou le linge
 déchiré après le lavage, et elle fait autant d'ou-
 vrage que deux à trois personnes avec leurs
 mains.
 Le propriétaire afin d'en faciliter le paiement
 pour l'acheteur, vend ses machines payables à la
 semaine.
 Prix: \$7.00 dont une piastre comptant
 et 50 cts par semaine, ou \$6.00 comptant.

TORDEUR
L'ETOILE



Supérieur à tous
 Parce qu'il a un ressort de 30 pouces; des rou-
 leaux en caoutchouc blanc monté sur le fer; il
 s'adapte à toutes cuvettes; il a deux roues à
 chaque bout; vu que son ressort est plus long
 les deux vis des bouts servent également; il est
 garanti pour deux ans.

MANUFACTURÉ PAR
S. PARISEAU
 244, Rue St-Laurent
 MONTREAL.
 (Quartier St-Jean Baptiste.)

J. EMILE VANIER,
 Ancien Elève de l'École Polytechnique, Ingénieur
 Civil, Argentier.
61, RUE ST-JACQUES
 Brevets d'Invention, Marques de Commerce,
 Etc., Canada et Etranger.

St. George House

V. LECLERE & CIE.

Propriétaires

585 1/2 & 587 RUE CRAIG, MONTREAL.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix. Pension et Chambres garnies. Repas à toute heure.

A. U. & A. GROTHE,

HORLOGERS et BIJOUTIERS

No. 79, Rue St-Laurent

MONTREAL.

Réparations et commandes à court délai. Ouvrages faits dans leur atelier par des premiers ouvriers.

NOTAIRES.

E. LALIBERTÉ

NOTAIRE et COMMISSAIRE

No. 35, RUE ST-JACQUES

MONTREAL.

P. G. MORIN

NOTAIRE

Ci-devant de Hétu, Dumouchel & Morin

166, RUE NOTRE-DAME

(Ferrier Block), coin rue St-Gabriel, Montréal.

HENRI LARIN

PHOTO-ARTISTE

No. 18, RUE ST-LAURENT

MONTREAL.

Dr. JOS. E. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

Le Dr. Gendreau, dentiste, autrefois de la rue Sainte-Catherine, desire informer sa clientèle qu'il vient de transporter son bureau au No. 134, rue Saint-Laurent, [porte voisine de chez le Dr. Lachapelle], Montréal.

AUX ABONNÉS.

Les abonnés qui désireront changer leur adresse devront nous envoyer en même temps que leur nom et leur nouvelle adresse, l'adresse où le journal leur était envoyé auparavant, autrement nous ne pourrions faire droit à leur demande.

UNE BONNE NOMINATION.

Le Conseil d'Agriculture a nommé M. Casavant, député de Bagot, à la charge d'inspecteur des bêtes à cornes, qui auront le droit d'être entrées dans les registres du livre de généalogie pour la province de Québec.

M. Casavant a pour collègues MM. J. A. Couturo, médecin-vétérinaire, professeur à l'Université-Laval, à Québec et McEachran, principal du Colégio Vétérinaire de Montréal; tous deux avec des distinctions.

Nous espérons que ces messieurs feront honneur à cette charge très difficile à remplir, si ceux qui l'acceptent s'en acquittent avec impartialité.

FAC-SIMILE de l'ETIQUETTE qui se trouve sur chaque sac de la VERITABLE POUDDRE ENGRAISSIVE.

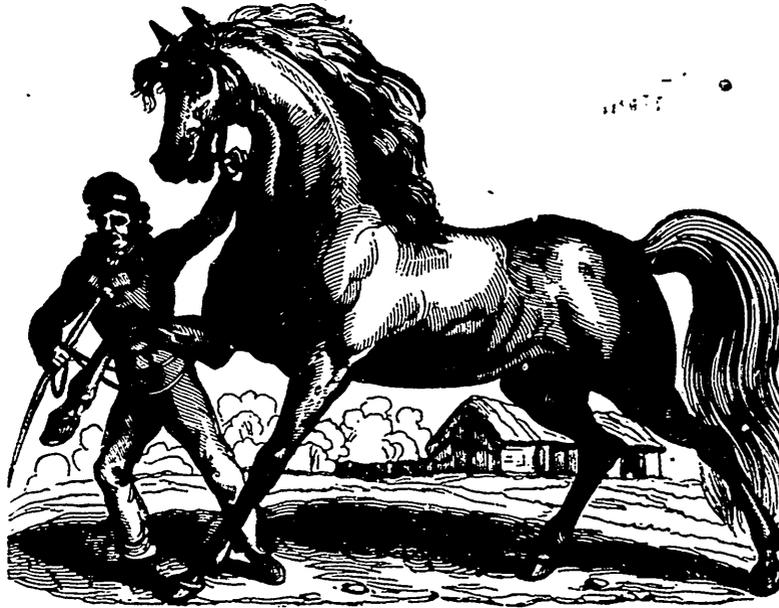


Nouvelle Découverte!



POUDRE ENGRAISSIVE ET NOURRISSANTE

DIRECTION:
 (Vous trouverez dans le sac une mesure). Une pleine mesure à chaque 10-15 pas, mélangée dans le nourriture de chaque animal. Mélangez bien la Poudre avec la nourriture.
 Pour les Chevaux on doit mouiller l'avoine afin de faire coller la Poudre.



Veuillez déchirer l'étiquette quand le sac est vide, afin d'empêcher la contrefaçon de cette Poudre.

Achetez de bonne heure vos graines de semences afin de les recevoir à temps. De plus rappelez-vous que les premiers arrivés sont les premiers servis; que les premiers ont le meilleur choix.

Voici le temps de nettoyer. Lorsque le printemps tire à sa fin et que les neiges d'hiver sont disparues, quantité de déchets de toutes sortes se trouvent exposés au soleil et devraient être charroyés au loin.

Pendant la saison froide, lorsque la neige couvre la terre, les vapeurs délétères ne sont pas à craindre, les miasmes de toutes sortes étant tenus à l'état latent, rien n'était à craindre pour la santé des volailles, du moins jusqu'à un certain point; mais à présent tout est changé et il nous est impossible d'attendre plus longtemps si nous ne voulons risquer nos volailles et nous exposer à en recevoir nous-même les effets malfaisants. Et remarquez bien que la propreté est aussi nécessaire aux poules qu'aux enfants, aux poules qu'aux grandes personnes.

Donc nettoyez et cela le plus tôt possible sera le mieux, parce que peut-être une journée de retard sera cause de pertes irréparables soit dans la basse-cour soit dans votre demeure même.

Ceux à qui nous adressons notre journal, s'ils désirent s'y abonner, voudront bien nous faire parvenir d'ici à quelques jours, le prix de leur abonnement, ou nous renvoyer le journal s'ils ne veulent pas y souscrire, sinon nous les considérerons comme abonnés.

Nous demandons à nos lecteurs de vouloir bien être indulgents pour celui-ci, notre premier numéro, espérant dans un avenir prochain pouvoir leurs présenter un journal très intéressant sous tous rapports.

POUR CHEVAUX, BETES A CORNES, COCHONS, MOUTONS ET VOLAILLES.

Elle est TONIQUE car elle renforce. Elle PURIFIE le sang sans affaiblir. Elle est VERMIFUGE, ce qui détruit toutes sortes de Vermine. Elle est DIURETIQUE, parce qu'elle facilite les EAUX, et renforce les REINS.

— MANUFACTUREE PAR LA —

COMPAGNIE DE POUDDRE ENGRAISSIVE ET NOURRISSANTE, A ALBANY

Dépot: à Montréal, chez T. DUDEVOIR, No. 174 Rue Lagachetière.



Prix: 25 lbs., \$1.50



100 lbs., \$5.00



Se méfier des contrefaçons.

M. DUDEVOIR n'emploie pas d'agent. En envoyant \$1.50 au Dépot Principal, chez T. Dudevoir, No 174 rue Lagachetière, Montréal, les gens de la ville ou de la campagne recevront un Sac de Poudre Engraisseuse sans charge extra.

LECLERC & CUSSON ENCADREURS & DOREURS

FABRICANT DE
MOULURES DE TOUTE SORTE POUR ENCADREMENT.

Nous tenons toujours un assortiment des plus choisis de
Glace de Miroir, Gravures sur Acier, Photogravures,
OLEOGRAPHIE, PHOTOGRAPHIE, ETC.,
ALBUMS, PENDULES, ETC.

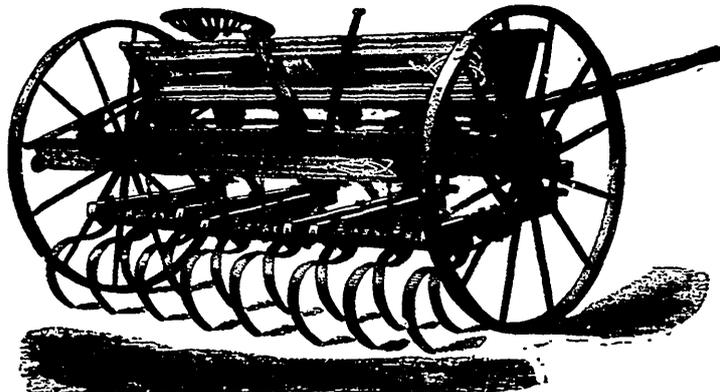
Le tout vendus par paiement, à la Semaine ou au Mois.

MAGASIN ET ATELIER :

No. 217, Rue St-Jacques, MONTREAL

J. O. WISNER FILS & CIE. Brantford, Ont.

MANUFACTURE DE
Semoir Combine
"BRANDFORD"
SEMOIR SIMPLE
"BRANDFORD"
SEMOIR SIMPLE
—A—
Ressorts Brevete



RATEAU
"CENTENNIAL"
Cultivateur
OU HERSE
A Ressorts Brevete
MACHINE
—A—
FANER LE FOIN, Etc.

D. F. REAUME, Gerant
No. 121, Rue du Collège, Montréal.

Les Cultivateurs de la Province de Québec peuvent obtenir tous les renseignements en s'adressant à l'agent dans chaque paroisse ou du gérant à Montréal.

Manufacturés par L. O. GROTHE, 315 1/2 rue St-Paul, Montréal.

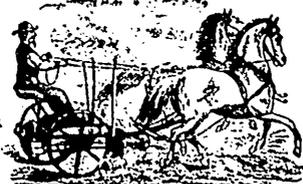


BUGGIES

COUVERTS ET AUTRES

Phaetons, Express et Voitures de Cultivateurs

De toutes sortes



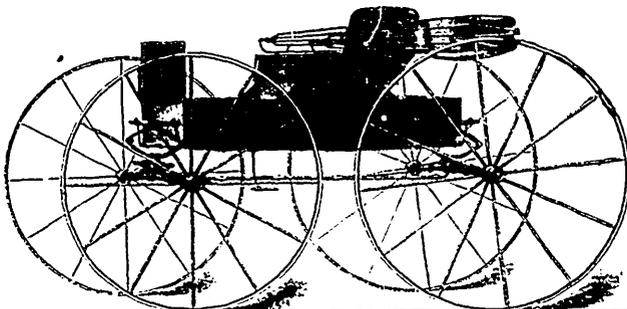
MATERIAUX CHOISIS

INSTRUMENTS ARATOIRES, PRESSES A FOIN, BALANCES, COFFRES-FORTS, &c.,

FINIS SUPERIEURS.

Tres Bas Prix !!

CONDITIONS TRES FACILES.



CHARRUES, SEMOIRS, HERSES

Rouleaux, Etc.

Garanti sous tous les rapports

A DES PRIX

DEFIANT TOUTE COMPETITION.

MOUNTED WITH THE HERBRAND GEAR IRONS.

R. J. LATIMER

No. 81, Rue McGill, No. 81

MONTREAL.



A. Harris Fils & Cie.

MANUFACTURIERS

LA NOUVELLE
LIEUSE BRANTFORD

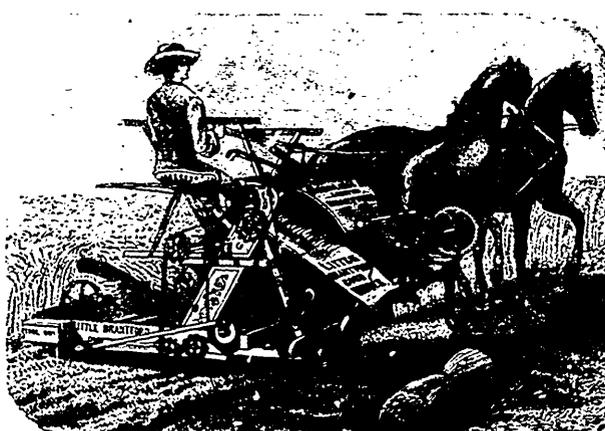
FABRIQUEE AVEC LE

MEILLEUR ACIER



La Faucheuse Brantford

PLUS DE 3,000 CLIENTS SATISFAITS.



LA
**MOISSONNEUSE SIMPLE
BRANTFORD**

La plus nouvelle, la plus simple et la plus forte.



LA
**LIEUSE LEGERE
BRANTFORD**

Est en Acier avec un porte-gerbe contenant 4 gerbes.

GEORGE T. VINCENT, Agent General,

No. 125, Rue du College, Montreal.

"LES CHAMPIONS"



LA "CHAMPION"

— POUR —

DERACINER les SOUCHES et ENLEVER les PIERRES

Garanti la meilleure sous tous les rapports

Il y a plus de ces machines en usage qu'aucun autre sortes

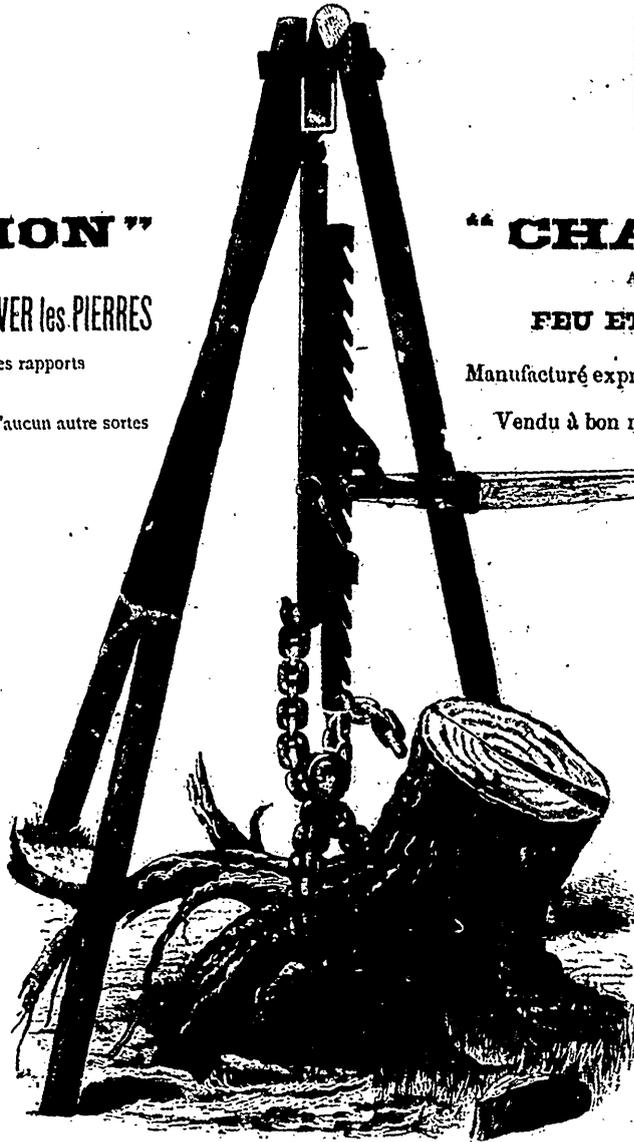
La PRESSE à FOIN

"CHAMPION"

LA PLUS FORTE,

LA PLUS DURABLE

et la Meilleure Marché de toutes



LE "CHAMPION"

A L'EPREUVE DU

FEU ET DES VOLEURS

Manufacturé expressément pour les cultivateurs

Vendu à bon marché et conditions faciles.

LA PLUS FORTE,

LA PLUS DURABLE

et la Meilleure Marché de toutes.

ARRACHE SOUTÈCHE
"CHAMPION"



Ecrivez pour Circulaires et autres Informations.

S. S. KIMBALL

Manufacturier

577, RUE CRAIG, 577

MONTREAL.

AGENTS RESPONSABLES DEMANDES.